L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

CONGO



AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°5270 - VENDREDI 27 NOVEMBRE 2026

ÉDUCATION

Le complexe scolaire de l'Amitié inauguré

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a inauguré hier le complexe scolaire de l'Amitié, dans le deuxième arrondissement de Brazaville, Bacongo. Doté d'une capacité d'accueil de 9150 élèves répartis en quatre cycles d'enseignement général, l'établissement contribue à la résolution de l'épineux problème du pléthore des effectifs tout en offrant un cadre d'apprentissage moderne. Cette école est la sixième du genre construite par la Société nationale des pétroles du Congo, dans le cadre de la responsabilité sociétale.

Page 16



Le président Denis Sassou N'Guesso entouré des élèves

POUVOIR D'ACHAT

Mieux protéger le panier de la ménagère

Les opérations de contrôle effectuées par les services du ministère chargé du Commerce ont permis de constater des infractions de la part des commerçants, notamment le non-respect des prix homologués. Des mesures ont été prises pour protéger les consommateurs en ces temps de forte inflation.

Pages 4-5

CAN 2025

Le Sénégal rétabli dans ses droits

Dix mois après, le feuilleton de la finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2025 a enfin connu son épilogue. Vainqueur sur le terrain le 18 janvier dernier, le Sénégal a d'abord vu son deuxième trophée continental lui être retiré pour être attribué au Maroc avant de gagner la bataille judiciaire. Le Tribunal arbitral du sport a rétabli, en effet, les Lions de la Teranga dans leurs droits, le 24 novembre.

Page 13



Le TAS a confirmé la victoire du Sénégal/DR

PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Une concertation pour une feuille de route commune

Les institutions publiques, la société civile et les agences du système des Nations unies se concertent à Brazzaville pour clarifier les rôles et responsabilités de chaque partie en vue de la mise en œuvre des recommandations issues du quatrième cycle de l'Examen périodique universel de la République du Congo. Ce mécanisme du Conseil des droits de l'homme des Nations unies évalue le bilan des Etats membres en matière des droits humains.

Page 8



Les participants à l'atelier/Adiac

Éditorial

A la peine

Page 2

ÉDITORIAL

La peine !

En dépit d'importantes ressources naturelles, la République du Congo continue d'accuser un faible taux d'investissements qui ne favorise pas une grande participation du secteur privé national au produit intérieur brut du pays. Les réformes entreprises par le gouvernement pour contribuer à promouvoir le développement de ce secteur appellent à davantage d'efforts.

Si la mise en œuvre desdites réformes se poursuit, l'Etat devra envisager des mécanismes permettant aux entreprises nationales où étrangères d'investir dans les secteurs à fort impact social et économique tels que celui de l'eau et de l'électricité. L'objectif étant de corriger durablement les défaillances de la E²C et LCDE qui en détiennent le monopôle.

Dans cette optique, la promotion du partenariat public-privé à travers la création d'un ministère dédié pourrait être le cadre adéquat pour faciliter un plus grand accès au financement du secteur privé confronté à une insécurité judiciaire, à des contraintes fiscales pénalisantes et à un déficit de formation et d'information des entrepreneurs. Face à un tel diagnostic, les pouvoirs publics qui se montrent préoccupés par cette situation ont été amenés à instituer l'Agence pour la promotion des investissements (API).

Créée pour rendre l'environnement des affaires plus attractif, l'API devra surmonter des difficultés pour atteindre ses objectifs. Il s'agit, entre autres, de faciliter la mise en œuvre effective du dialogue public-privé ; d'alléger la fiscalité et la parafiscalité pour une meilleure orientation vers la croissance du secteur privé. Il est temps !

Les Dépêches de Brazzaville

DISPARITION

Hommage du PCT à Adolphe Ntari

Le Parti congolais du travail (PCT) a rendu un hommage déférent, le 21 novembre à Brazzaville, à Adolphe Ntari, membre du Comité central et président de la Commission locale de contrôle et d'évaluation du conseil du comité PCT dans le deuxième arrondissement, Bacongo.

Décédé dans la nuit du 3 au 4 novembre au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, Adolphe Ntari a laissé un parcours exemplaire au service de la République et de son parti. Né le 1er janvier 1945 à Mayama, dans le département du Pool, il a fait ses études primaires à Brazzaville avant de poursuivre sa formation au petit séminaire de Mbamou, puis au collège Chaminade. Il obtient son baccalauréat au lycée Savorgnan-de-Brazza en juin 1968, puis entame un parcours académique au Centre d'enseignement supérieur de Brazzaville, sanctionné par un DUL. Bénéficiaire d'une bourse d'études, il se rend en France où il décroche une licence d'histoire et de géographie en 1971, une maîtrise de géographie en 1972, et un diplôme universitaire de spécialité en urbanisme et aménagement en 1973.

Géographe aménageur de formation, il a occupé de hautes fonctions au sein de l'administration publique, notamment secrétaire général au ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat de 1977 à 1979; secrétaire général au ministère de l'Equipement et de l'Environnement de 1986 à 1991; directeur de cabinet du ministre de l'Industrie, de l'Artisanat, du Commerce, des Petites et moyennes entreprises en 1992; et inspecteur d'État la même année. Il a également occupé le poste de président du comité de direction du Fonds routier de 2002 à 2009. Depuis 2017, il est conseiller spécial chargé des questions politiques et économiques auprès du président de l'Assemblée nationale.



Cadres et militants du PCT rendant hommage au disparu/DR

« *Son expertise dans les domaines de l'habitat, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'aménagement du territoire a contribué de manière significative à l'élaboration et à la mise en œuvre de nombreuses politiques destinées à accompagner la modernisation du pays* », a souligné la militante du PCT Gilda Moutsara, dans l'oraison funèbre.

Le député de Bacongo, Vadim Mvouba, a pour sa part souligné la dimension multidimensionnelle du disparu, qualifié de patriote, de grand administrateur et de grand commis de l'État, profondément attaché aux valeurs de solidarité active. « *Le PCT vient de perdre un cadre à la dimension multidimensionnelle* », a-t-il affirmé, avant de rappeler que la fidélité était une valeur qu'Adolphe Ntari affectionnait particulièrement et qu'il démontrait chaque jour.

L'illustre disparu a reçu plusieurs distinctions honorifiques telles chevalier dans l'Ordre du dévouement, chevalier dans l'Ordre, et officier de l'Ordre du Mérite congolais.

Jean Pascal Mongo-Slyhm

PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE

La FOC sollicite une loi d'amnistie générale

La Fédération de l'opposition congolaise (FOC), dans une déclaration rendue publique le 23 novembre à Brazzaville, a lancé un « appel solennel » au président de la République, Denis Sassou N'Guesso, et au Parlement d'initier et d'adopter « dans les plus brefs délais » une loi d'amnistie générale en faveur du général Jean-Marie Michel Mokoko et de l'ancien ministre André Okombi Salissa.

La plateforme réunissant l'Initiative pour la démocratie au Congo, la Composante Jean-Marie Michel Mokoko et le Front républicain pour l'ordre constitutionnel et l'Alternance démocratique a lancé l'appel dans la perspective de la célébration du 68e anniversaire de la proclamation de la République. Elle a souligné, en effet, l'urgence d'un acte fort d'apaisement. « *Cet acte de haute portée historique et humanitaire grandira ceux qui le poseront, apaisera durablement le climat social et offrira au Congo le véritable socle d'une réconciliation nationale sincère* », a indiqué le porte-parole de la FOC, Sébastien Mpouo.

Selon lui, la date du 28 novembre 1958 demeure l'acte fondateur du vivre-ensemble, le symbole de l'unité retrouvée et la promesse d'un Etat fondé sur la concorde, la dignité et la justice. « *Célébrer la République aujourd'hui exige de regarder avec lucidité et courage les plaies encore ouvertes de notre vie nationale. Depuis une décennie, d'éminentes personnalités de notre pays demeurent privées de liberté à la suite de divergences politiques majeures* », peut-on lire dans la déclaration.

Privilégiant la cohésion sociale, la plateforme dirigée par Michel Mampouya estime que des hommes d'Etat ayant consacré leur vie au service de la République, de sa défense, de la paix internationale et de la représentation nationale aspirent non pas à une simple mesure de clémence partielle, mais à un véritable acte de réconciliation qui restaure pleinement leur honneur et leur dignité. Ainsi poursuit-elle, seule une mesure à la hauteur des enjeux nationaux permettra de tourner définitivement cette page. « *Par le passé, dans des moments tout aussi critiques, le Congo a su puiser dans ses ressources morales pour adopter des lois d'amnistie en faveur de hautes personnalités politiques, permettant ainsi de panser les blessures, de réconcilier les cœurs et de préserver la paix civile* », a rappelé le chargé de la communication de la FOC, Sébastien Mpouo.

Notons que le général Jean-Marie Michel Mokoko et l'ancien ministre André Okombi Salissa avaient été condamnés respectivement en 2018 et en 2019 à 20 ans de travaux forcés pour « atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat ».

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION
Directrice de la publication : Bénédicte Pigasse de Capèle
Directrice Générale p.i : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS
Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE
Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Pascal Mongo-Slyhm, Roger Ngombé
Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/ Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

ADIAC TV
Coordonnateur: Quentin Loubou
Responsable des programmes: Mildred Moukenga

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE
Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA
Nana Londole, Jules Tambwe Itagali.
Alain Diasso, Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga

SECRETARIAT DE REDACTION
Secrétaire général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo.

PAO – MAQUETTE
Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service Maquette : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL-BUREAU DE PARIS
Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Dani Ndungidi

ADMINISTRATION - FINANCES
Directeur : Kiobi Chuldron Abira
Assistant à la direction : Arcade Arnaud Bikondi
Chef de service RHC : Martial Mombongo
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal Itoua Ossinga
Mbossa Viny, Abira Tachie, Mongo Hurcilla

DIRECTION COMMERCIALE
Responsable commercial : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Djongbot Olabouré, Marina Zodialho, Mibelle Okollo

Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL
Direction : Guillaume Pigasse
Assistante : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE
Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila
Adjoint: Jules César Olebi,
Siméon Ntsayououlo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS
Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS
Responsable : Boris Ebaka
Médiatrice culturelle : Émilie Eyala
Assistant: Eustel Chrispain Stevy Oba
Caissière: Jessica Iloki
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO
Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE
Directeur : Emmanuel Mbengué

ADIAC
Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepe chesdebrazzaville.fr

Fondateur : Jean-Paul Pigasse

**Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél : +242 05 200 6565, / Email: contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com*

SÉNAT

Le Pnud dresse le bilan de ses six dernières années

La représentante résidente du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) au Congo, Adama Dian Barry, a fait le point au président du Sénat, Pierre Ngolo, le 19 novembre à Brazzaville, des activités menées par son institution pendant ces six dernières années dans le pays, avant d'envisager les perspectives.

La représentation nationale du Pnud a entrepris depuis quelques semaines une série de rencontres avec les institutions partenaires ainsi que certains acteurs qu'elle accompagne dans la mise en œuvre de la politique nationale de développement. Selon Adama Dian Barry, la période de la fin d'année est un moment de redevabilité pour cette agence onusienne. *« C'est une période à laquelle nous rencontrons les acteurs, les institutions pour leur rendre compte de ce que nous avons pu apporter au compte du développement de la République. 2026 pour nous est particulière, parce que c'est également l'année de clôture de notre cycle de coopération 2020-2026. Donc aujourd'hui, il s'agissait pour moi de restituer les grands résultats transformationnels qui ont été apportés par le Pnud sur les six dernières années en République du Congo »*, a-t-elle expliqué à la presse.

Faisant le point des investissements, elle a annoncé que le Pnud a consenti à plus de 110 millions de dollars, soit environ 65,7 milliards FCFA, touchant plus d'un million de personnes et en créant plus de 5000 petites et moyennes entreprises. Il a également travaillé sur des programmes structurants avec une vingtaine d'acteurs institutionnels, notamment de l'exécutif. *« Je suis venue avec mon équipe présenter au président du Sénat l'ensemble de ces résultats, et également lui introduire la perspective du prochain plan de coopération entre le Pnud et la République du Congo pour la période 2027-2031. Un plan qui est aligné avec les cadres nationaux de développement en cours d'élaboration, ainsi que le programme de société de son excellence, monsieur le président de la République »*, a poursuivi Adama Dian Barry.



Adama Dian Barry présentant le bilan à Pierre Ngolo/DR

En effet, la représentante résidente du Pnud a saisi cette occasion pour présenter à Pierre Ngolo les programmes phares portés par le nouveau cadre de coopération dans les domaines tels que l'urbanisation accélérée, l'électrification rurale et l'accès à l'eau dans la ville de Brazzaville. Elle a aussi évoqué des programmes d'économie verte, de création d'entreprises et d'emplois en grand nombre, ainsi que la santé qui est également un secteur couvert par le Pnud. Revenant sur le plan de coopération finissant, Adama Dian Barry a précisé que les deux parties ont travaillé sur la planification locale du développement avec les élus, précisément en mettant un accent sur l'urbanisation à travers le programme accéléré de développement communautaire. Un programme conçu de manière inclusive et participative, en consultant l'ensemble des élus dans les quatre-vingt-dix districts du pays.

Au cours des échanges, il a été également question de renforcer le partenariat et le soutien du Pnud au Sénat dans les cinq prochaines années. *« Nous avons trois priorités stratégiques qui sont suivies. La première, c'est la consolidation de la gouvernance à travers le renforcement de la décentralisation, la redevabilité, le contrôle de l'action publique, la qualité de l'action publique. Qui dit contrôle de l'action publique, qualité de l'action publique, parle également du Parlement, de l'Assemblée et du Sénat. La deuxième priorité portera sur la transformation économique durable des ressources naturelles du Congo à travers un soutien à l'entrepreneuriat durable, un soutien direct à des programmes nationaux, notamment le programme multisectoriel intégré, le soutien à l'entrepreneuriat »*, a-t-elle détaillé.

La dernière priorité est liée, quant à elle, au renforcement du capital humain à travers les services de santé, dans le cadre du partenariat avec le Fonds mondial et les institutions nationales en charge, ainsi que les questions de l'employabilité des jeunes. D'après elle, le Pnud a beaucoup travaillé ces trois dernières années avec les entités compétentes pour la création d'opportunités à travers le Projet d'appui à l'intégration de la jeunesse au développement national. *« Nous avons reçu ces orientations pour une exécution qui tient compte d'une proximité renforcée avec le Sénat. Le Pnud est une institution qui travaille au service des acteurs. Nous sommes là pour les peuples et les nations. Nous travaillons aujourd'hui avec la société civile, les individualités qui sont porteuses d'inspiration et le secteur privé. Nous travaillons avec des startups, des jeunes innovateurs, mais également avec les institutions qui ont le rôle de créer le cadre. Nous sommes là en appui à leur politique, à leur vision pour faire en sorte qu'il y ait cet environnement harmonieux pour une prospérité partagée »*, a conclu la représentante résidente du Pnud au Congo.

Parfait Wilfried Douniama

Jean Olessongo Ondaye auditionné par la commission Défense et Sécurité

La commission Défense et Sécurité du Sénat que préside Gabriel Nzambila a auditionné, le 17 novembre à Brazzaville, le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Jean Olessongo Ondaye, sur les projets de loi en cours d'examen au Parlement ainsi que sur les questions d'actualité, notamment la durée de délivrance du passeport.

Les deux chambres du Parlement examinent actuellement deux projets de loi dont celui modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers en République du Congo. L'autre concerne l'autorisation de la ratification de la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée. Selon le ministre Jean Olessongo Ondaye, le projet de loi 29-2017 du 7 août 2017, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°23-96 du 6 juin 1996 fixant les conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers en République du Congo, va permettre l'exécution de la volonté du président de la République relative à l'exemption des visas pour les pays africains.

« Il faut modifier cette loi pour qu'elle soit conforme à l'exécution future de cette volonté présidentielle qui va entrer en vigueur à partir de janvier 2027. C'est tout un processus », a annoncé le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation à la presse. En effet, à moins de deux mois de l'entrée en vigueur de cette mesure, l'adoption de ce texte de loi par les députés et les sénateurs devient une urgence puisque sa mise en œuvre est conditionnée par la prise des textes d'application.

S'agissant de l'actualité, les sénateurs membres de la commission défense et sécurité et leur hôte ont parlé, entre autres, de la situation des frontières et de la délivrance des passeports. *« Nous avons donc abordé tous ces sujets, frontières, passeport et la loi, pour que le Sénat ait l'information à la source. La situation des frontières est une préoccupation légitime de la Commission défense et sécurité, parce qu'il s'agit de la sécurité du grand nombre, de la sécurité du territoire. Concernant le passeport, j'ai donné les nouvelles informations, les plus récentes sur le traitement de ce dossier. L'opinion peut retenir que ce que nous avions dit en plénière du Sénat s'exécute et que l'État ne se gère pas dans les réseaux sociaux. L'information légale, propre, devait être donnée aux autorités du Sénat à travers la Commission défense et sécurité »*, a-t-il assuré. Le ministre a demandé aux Congolais de faire confiance, tant au gouvernement qu'à la Commission défense et sécurité, donc au Sénat.



La séance de travail/DR

Au terme de son audition, Jean Olessongo Ondaye s'est réjoui de se retrouver en face des sages, des modérateurs, des cadres de la République animés par une volonté de comprendre pour le bien afin d'arriver à une sorte de conciliation des points de vue. Ceci au regard de ce qui se dit dans la rue, mais très loin de la réalité.

P.W.D.

Compte rendu du Conseil des ministres du 25 novembre 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 25 novembre 2026 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Les affaires suivantes étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Trois projets de loi et un projet de décret au titre du ministère de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective ;-Quatre communications aux titres respectifs des ministères du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs ; du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargé de la Zlécaf ; -enfin, des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique ;

-Des nominations au titre de différents ministères.

I/- Ministère de l'Economie, du Plan, de la statistique et de la Prospective.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Ludovic Ngatsé, ministre de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres une série de textes importants, à savoir, tout d'abord, un projet de loi programme portant approbation de la Vision Congo 2063.

Il a rappelé aux membres du Conseil que notre pays bénéficie d'une longue tradition de planification du développement. Ainsi, notre premier plan quinquennal de développement économique et social a été adopté et exécuté entre 1982 et 1986. Cette tradition s'est poursuivie à travers les stratégies de réduction de la pauvreté et les différents plans nationaux de développement. Ces instruments ont permis d'organiser les priorités nationales et de soutenir l'investissement public. Cependant, la temporalité de cinq années a vite laissé apparaître la nécessité d'un référentiel stratégique de long terme, susceptible d'assurer la continuité des politiques publiques et la cohérence des transformations économiques et sociales.

C'est dans ce contexte que le président de la République, chef de l'Etat, a invité le gouvernement à proposer un cadre prospectif, à savoir la Vision Congo 2063. Le gouvernement, réuni récemment en séminaire consacré notamment à cette question, a donc proposé un schéma au Conseil de ce jour ; ainsi, la Vision, qui est le volet proprement congolais de l'agenda de l'Union africaine 2063, fixe les orientations fondamentales du développement national à l'horizon 2063, dont la mise en œuvre progressive sera assurée par les plans nationaux de développement successifs ; la Vision Congo 2063 est déclinée comme un référentiel juridique et politique qui inscrira, dans la loi, la continuité des orientations nationales de développement sur le long terme.

La Vision Congo 2063 permettra de préparer les conditions institutionnelles, économiques et sociales qui donneront à notre pays de répondre aux exigences des prochaines décennies. La Vision porte une stratégie de transformation structurelle de l'économie nationale et s'articule autour de deux modèles complémentaires de développement : le premier modèle est l'économie de hub, qui tirera parti de la position géographique stratégique de notre pays et de son potentiel en matière de transport, de logistique et de services ; le second modèle est l'économie de ressources valorisées, qui s'appuiera sur l'importance des ressources naturelles du pays, dont le principe de la transformation locale des productions constituera un levier essentiel d'industrialisation, de création de valeur ajoutée et d'emplois.

Ces deux modèles sont déclinés en six piliers, à savoir énergie et technologies numériques ; infrastructures et transport ; services et affaires ; petites et moyennes entreprises, industrie et commerce ; mines et hydrocarbures ; agriculture et économie forestière. Soutenue par les secteurs sociaux, institutionnels et environnementaux indispensables à la transformation de l'économie et à l'amélioration des conditions de vie de la population, la Vision Congo 2063 comporte des innovations majeures : le couplage des réformes structurelles, des programmes, des projets structurants et des mégaprojets pour assurer la complémentarité entre les investissements et les transformations économiques souhaitées ; il s'agit d'accorder une place importante aux réformes institutionnelles et économiques qui conditionnent la réussite de la vision. Autre innovation : une sélection rigoureuse des investissements, en privilégiant les projets aux effets d'entraînement les plus importants sur la croissance, la diversification, l'emploi et le développement social.

Cette stratégie donne ainsi une place importante à une énergie fiable, aux infrastructures de transport et à la connectivité, afin d'assurer la compétitivité de notre économie et l'attractivité des investissements. Autre innovation : le cadrage macroéconomique prospectif permettra d'apprécier d'avance les effets attendus des réformes et des investissements sur la croissance, la structure de l'économie, l'emploi et les capacités de financement ; la troisième innovation, enfin, porte sur la stratégie de financement et repose principalement sur la mobilisation des capitaux privés, grâce à des investissements directs étrangers, aux partenariats public-privé et à l'investissement privé national. La réussite de cette stratégie, qui sera couplée aux ressources du budget de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, suppose une mise en œuvre résolue des réformes visant à assainir l'environnement des affaires, à sécuriser les investissements et à améliorer la mobilisation des ressources intérieures.

Pour conclure sur le sujet, il faut savoir que la Vision Congo 2063 sera progressivement mise en œuvre à travers les plans nationaux de développement successifs, avec une première étape inscrite dans le Plan national de développement 2027-2031, examiné ce même jour par le Conseil des ministres.

Le dispositif institutionnel renforcé devant assurer la gouvernance de la vision est placé sous la haute autorité du président de la République et sera piloté par une structure chargée de coordonner, faciliter et d'accélérer l'exécution des réformes et des projets ; cette structure travaillera en collaboration avec les administrations publiques compétentes.

Après examen du projet de Vision, le Conseil des ministres s'est félicité des orientations de long terme qu'il contient et a approuvé ce texte important pour notre pays. Le projet de loi programme portant approbation de la Vision Congo 2063 sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre Ngatsé a soumis aux membres du Conseil un projet de loi portant approbation du Plan national de développement 2027-2031. Le ministre Ngatsé a d'emblée relevé que le Plan national de développement 2027-2031 sera le premier cadre quinquennal de mise en œuvre de la Vision Congo 2063. En plus de celle-ci, le Plan national de développement 2027-2031 intègre les orientations du projet de société du chef de l'Etat, « l'Accélération de la marche vers le développement » ainsi que les engagements internationaux et régionaux souscrits par notre pays, notamment les Objectifs de développement durable, l'agenda 2063 de l'Union africaine et les programmes d'intégration régionale de la Cémac et de la CEEAC.

Le Plan national de développement 2027-2031 s'articule autour de six axes : gouvernance et attractivité ; capital humain et inclusion sociale ; énergie ; infrastructures et connectivité ; valorisation des ressources ; protection sociale, inclusion productive et solidarité nationale. Il s'appuie sur les grandes innovations introduites par la Vision Congo 2063, avec une priorité majeure accordée à l'énergie et porte une stratégie de financement qui privilégie la mobilisation des investissements privés, investissements directs étrangers et partenariats public-privé.

La mise en œuvre du Plan national de développement 2027-2031 se fera dans le cadre du dispositif institutionnel créé pour la réussite de la Vision Congo 2063 et sera complétée par un plan d'actions prioritaires, un programme d'investissements publics, un cadre de résultats et un dispositif de suivi-évaluation.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant approbation du Plan national de développement 2027-2031. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Le ministre Ngatsé a ensuite soumis au Conseil un projet de loi portant charte nationale des investissements. Il a relevé que notre pays s'était doté d'une charte d'investissement par la loi n°6-2003 du 18 janvier 2003, transposition d'un Règlement Cémac du 17 décembre 1999, texte complété par un décret du 18 février 2004. Ce texte initial a révélé des faiblesses structurelles et des insuffisances qui ont entravé le développement optimal d'un secteur privé national performant. Ainsi, le texte soumis à l'examen du Conseil a pour objet de favoriser la diversification économique et la baisse de la dépendance aux hydrocarbures, en stimulant l'investissement privé et l'émergence d'un secteur privé national compétitif.

L'objectif est de renforcer la sécurité juridique en faveur des investisseurs, grâce à un nouveau mode de règlement des différends. Le projet de texte institue notamment un nouveau type de conventions juridiques, la facilitation de l'accès au crédit pour les peties et moyennes entreprises et petites et moyennes industries, le développement du marché financier, la normalisation, la qualité et la protection renforcée de la propriété intellectuelle. Le nouveau dispositif, qui a fait l'objet d'un long et fructueux travail de réflexion et de concertation, vise également à maîtriser le niveau de la dépense fiscale, ce qui n'a pu être effectué sous l'empire de textes précédents et n'a pas permis de

stimuler la croissance et créer des emplois. Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant charte nationale des investissements. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Enfin, le ministre Ngatsé a soumis au Conseil un projet de décret portant organisation du rebasage et migration des comptes nationaux au système de comptabilité nationale de 2008. Le ministre Ngatsé a rappelé aux membres du Conseil que la loi de 2018 créant l'institut national de la statistique a attribué à cet organisme la mission de produire les comptes de la nation avec le système de comptabilité nationale de 1993. Ce système a été supprimé au plan international depuis 2008 et a donc été remplacé par un nouveau système de comptabilité nationale. L'objet du système est de fournir un cadre statistique, détaillé, cohérent et flexible des comptes macroéconomiques à des fins d'analyse, de recherche et de prise de décision.

Le texte soumis à l'examen du Conseil a un triple objectif : actualiser notre système de comptabilité nationale par rapport aux standards internationaux, comme l'ont déjà effectué les autres pays de la Cémac et de la CEEAC ; prendre en compte les secteurs économiques jusqu'ici négligés, sur le plan de la statistique, à savoir notamment l'économie informelle, les ressources et le capital naturel et environnemental et les services numériques ; permettre la prise en compte plus fidèle de la réalité économique du pays, grâce à la revalorisation du produit intérieur brut, tant en termes de quantification de la richesse nationale qu'en termes de produit intérieur brut par habitant, revalorisation qui aura notamment une incidence sur le ratio de la dette et la détermination des politiques publiques.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant organisation du rebasage et migration des comptes nationaux au système de comptabilité nationale de 2008.

II/- Communications

Les membres du Conseil ont ensuite suivi plusieurs communications. La première, relative à sa mission effectuée à Vienne (Autriche) du 2 au 6 novembre 2026, a été faite par M. Léonard Noël Essongo, ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs. Le Congo a ainsi pris part aux travaux de la 17e session du Groupe d'examen de l'application de la convention des Nations unies contre la corruption.

Les débats ont permis au Congo de donner sa position sur plusieurs priorités majeures, notamment la transparence des procédures publiques et le recouvrement des avoirs illicites et la coopération internationale ; au cours de ces assises, le ministre Essongo a décrit les avancées significatives réalisées au Congo en matière de lutte contre la corruption, avec la création d'instances comme la Haute autorité de lutte contre la corruption ou le renforcement des compétences de la Cour des comptes et de discipline budgétaire.

Le ministre Essongo a également évoqué la préparation du prochain cycle d'examen dont notre pays fera l'objet courant 2027 et a décrit au Conseil les diligences qui seront entreprises pour le réussir, en insistant notamment sur la nécessité d'arrimer nos services aux réseaux opérationnels internationaux de lutte contre la corruption, tels que le système GlobE.

Le Conseil a pris bonne note de ces informations et a encouragé le ministère en charge à poursuivre les efforts des pouvoirs publics en matière de transparence et de lutte contre les comportements déviants.

La deuxième communication, relative à la cherté de la vie et aux tensions sur les approvisionnements en produits essentiels et de grande consommation, a été présentée par Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zlécaf. La ministre Mikolo a rappelé sa précédente communication du 2 octobre 2026 qui signalait notamment le passage de la tonne de ciment de 90 000 à 105 000 F CFA et celui de la bouteille de gaz butane de 12kgs de 6 400 à 9 000 voire 10 000 FCFA, et ce en violation (pour le gaz) de l'arrêté du 9 octobre 2018. Ces alertes, portant également sur d'autres produits, ont amené les pouvoirs publics à diligenter certaines mesures : le renforcement du contrôle des prix du ciment, du gaz butane et de l'huile, opération qui s'est déroulée en deux étapes entre le 25 octobre et le 14 novembre 2026. Cette opération a permis de constater des infractions de la part de commerçants, notamment le non-respect des prix homologués et la non-homologation de prix de certains produits importés et venus au Congo. Des mesures correctives ont été initiées ; la tenue de réunions interministérielles sur les produits pétroliers liquides. Il a été notamment décidé d'un accès prioritaire au gasoil pour les opérateurs concourant à l'approvisionnement en produits essentiels en faveur de la population; la révision en cours de l'arrêté fixant le prix du gaz butane. Il s'agira notamment de rétablir un prix de référence opposable aux opérateurs.

Ces démarches, qui se poursuivent, ont été complétées par une large concertation avec les différentes filières, le ministère en charge du Commerce s'assurant désormais du respect de l'encadrement des prix sur les différents marchés. Prenant bonne note de ces décisions et actions, le Conseil a invité le gouvernement, sous la coordination du Premier ministre, chef du gouvernement, à poursuivre ces actions, afin de lutter contre la spéculation et la rétention de produits ; de maintenir la vigilance sur les prix du gaz butane et de s'assurer, notamment, de la qualité et de la disponibilité de produits tels que l'huile, le Conseil a ainsi encouragé les services compétents du ministère du Commerce à continuer à défendre au mieux le panier de la ménagère en ces temps de forte inflation en grande partie importée.

Le Conseil a suivi les deux dernières communications ; la première était relative aux résultats de la mission effectuée en Chine par M. Frédéric Malik Nguema Nze, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, avec notamment la signature de la convention constitutive de la World Artificial Intelligence Cooperation Organization.

Il en ressort que le Congo fait partie des Etats-fondateurs de cette importante organisation qui sera spécialisée sur les questions d'intelligence artificielle et devrait accueillir son siège africain ou sous-régional. Les membres du Conseil ont félicité le département en charge pour cette importante avancée et ont pris note des diligences à accomplir pour réussir l'installation du siège africain de cette organisation dans notre pays.

La seconde communication du ministre Nguema Nze était relative à l'état d'avancement de la phase 1 des travaux de la « task-force » sur la digitalisation de l'administration publique. Ces travaux ont permis de recenser les besoins et d'identifier une centaine de services publics à digitaliser. D'autre part, les services présentant un fort impact pour les usagers, une grande importance pour le fonctionnement de l'administration et la mobilisation des recettes publiques sont considérés comme à digitaliser en priorité.

Les services suivants ont été déterminés comme prioritaires : les régies financières et foncières ; le casier judiciaire et les services délivrant les certificats de nationalité ; la fiabilisation du fichier de la fonction publique ; les services de l'e-Visa et l'eTA doivent être également digitalisés en priorité, dans la perspective de la mise en œuvre de la décision du président de la République relative à la suppression, à compte du 1er janvier 2027, de l'obligation de visa pour les ressortissants africains.

Le Conseil a pris bonne note des premières informations statistiques confidentielles qui lui ont été partagées ce jour. Ces informations augurent d'un déroulement et d'une finalisation positive des opérations de digitalisation dont la phase active va démarrer sous peu.

III/- Nominations

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes :

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Education civique

Directeur général des Sports : M. Lepebe Brice Merlin, enseignant permanent à l'Institut supérieur de l'éducation physique et sportive de l'Université-Marien Ngouabi;

Directeur général de la Jeunesse : M. Ongoumouka Maurice Orus, attaché des SAF;

Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public

Directeur général des impôts et des domaines : M. Ngolele Frédéric, inspecteur principal des impôts, vérificateur de 8e échelon ;

Directeur général adjoint des impôts et des domaines : M. Niabe Christophe, inspecteur des impôts, économiste.

Ministère des Industries minières et de la Géologie

Inspecteur général des mines et de la géologie : M. Mandeko Kako Ngouono Stephen Vichyle, magistrat ;

Directeur général de la géologie et du cadastre minier : M. Ndombi Dabondi Prince Médard Céleste, géologue cartographe ;

Directrice générale des industries minières : Mme Loemba Nomba Georgette Sandras Chérille, géographe cartographe ;

Directeur général des mines : M. Miyouna Timothée, Maitre de conférences à l'université Marien-Ngouabi

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 14h00.

Fait à Brazzaville, le 25 novembre 2026

Pour le Conseil des ministres,

Le ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du gouvernement,

Thierry Lézin Moungalla

FONCTION PUBLIQUE

De nouveaux horaires de travail à respecter strictement

Le ministre d'État, ministre de la Fonction publique, du Travail et du Dialogue social a appelé les fonctionnaires congolais à se conformer aux nouveaux horaires de travail fixés par le décret n° 2026-350 du 14 octobre 2026. Cette mesure, qui s'inscrit dans la dynamique de rationalisation de l'administration publique, est déjà entrée en vigueur.



Le ministre Pierre Mabiala entouré de ses homologues ministres lors de la communication/Adiac

Le gouvernement entend renforcer la discipline et améliorer le fonctionnement des administrations publiques. C'est dans cette perspective que le ministre d'État a vulgarisé le décret n° 2026-350 du 14 octobre 2026 portant fixation de la durée du temps de travail journalier et des horaires de travail dans les administrations publiques, les établissements publics à caractère administratif, les services publics des institutions constitutionnelles ainsi que les collectivités locales.

À cette occasion, le membre du gouvernement a exhorté l'ensemble des agents civils de l'État à observer scrupuleusement les nouvelles dispositions réglementaires, notamment dans un contexte marqué par des retards récurrents à la prise de service, l'absentéisme et les abandons de poste constatés dans certaines administrations.

À travers ce texte, les pouvoirs publics ambitionnent d'insuffler une nouvelle dynamique à la fonction publique en instaurant une meilleure organisation du temps de travail et en adaptant les horaires aux exigences opérationnelles des différentes administrations.

Le décret prévoit également un dispositif de contrôle renforcé de la présence effective des agents. À cet effet, les responsables hiérarchiques de chaque service public employant des agents civils de l'État sont tenus de mettre en place un registre de présence physique. Celui-ci devra mentionner quotidiennement les heures d'arrivée et de départ de chaque fonctionnaire.

Insistant sur la nécessité de faire respecter cette nouvelle réglementation, Pierre Mabiala a rappelé les horaires désormais applicables à la majorité des fonctionnaires sur l'ensemble du territoire national. « *J'appelle tous les fonctionnaires congolais, où qu'ils se trouvent affectés sur le territoire national, à commencer le service à partir de 8 heures pour le terminer à 15 heures du lundi au vendredi, à compter de ce lundi 23 novembre 2026, exception faite des fonctionnaires soumis à des horaires de travail spécifiques, en raison de la nature des activités de leur administration publique* », a-t-il déclaré.

Pour veiller à l'application effective de ces dispositions, le ministre d'État a annoncé l'organisation de contrôles inopinés dans les différentes administrations, aussi bien de jour que de nuit. Ces descentes de terrain devraient permettre de vérifier la présence effective des agents et le respect des horaires réglementaires.

Une mesure sociale en faveur des femmes allaitantes

Au-delà de la réorganisation du temps de travail, le nouveau décret comporte également une disposition à caractère social en faveur du personnel administratif féminin. Il accorde aux fonctionnaires allaitantes une heure d'allaitement par journée de travail, non comprise dans la durée de la pause journalière. Cet avantage est prévu pour une période de quinze mois à compter de la date d'expiration du congé de maternité. Les autres dispositions du décret sont consultables dans le Journal officiel. La séance de vulgarisation s'est achevée par la remise de copies du texte réglementaire aux représentants de plusieurs administrations publiques et organisations de la société civile, afin de favoriser une meilleure appropriation de ses dispositions. Avec cette réforme, le gouvernement affiche sa volonté de promouvoir une administration publique plus disciplinée, plus rigoureuse et davantage tournée vers l'efficacité du service public.

Fortuné Ibara

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET DE PROTECTION SOCIALE ET D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES
UNITE DE GESTION DU PROJET

ADDENDUM N° 001 RELATIF

A L'AVIS A DEMANDE DE COTATION
N° 005/S/DC/MASAH/PSIPJ-UGP/2026
PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE CHARGE D'ASSURER L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES VEHICULES DE L'UGP DU PSIPJ

Référence et date de publication : Les Dépêches de Brazzaville N°5265 – du vendredi 13 novembre 2026.
Le présent rectificatif s'adresse à tous les potentiels soumissionnaires et apporte les modifications suivantes à l'Avis A Demande de Cotation susmentionnée :

INFORMATION MODIFIÉE	INFORMATION INITIALE	NOUVELLE INFORMATION
Date et heure limite de dépôt des offres	Lundi 30 novembre 2026 à 12 heure précises	Mardi 08 décembre 2026 à 12 heure précises
Date et heure d'ouverture	Lundi 30 novembre 2026 à 12 heure 30 minutes	Mardi 08 décembre 2026 à 12 heure 30 minutes

NB : L'UGP-PSIPJ invite tous les soumissionnaires potentiels ayant retiré le dossier de consultation et désirant formuler une offre à bien vouloir prendre part à une séance d'échanges sur ledit marché. Cette séance se tiendra le lundi 30 novembre 2026 à 12 heures 00 au siège de l'UGP-PSIPJ, sis dans l'enceinte de la forêt de la Patte d'Oie, derrière le Tenis Club de Brazzaville, quartier Diata, arrondissement 1 Makélékélé, Brazzaville (République du Congo).

Fait à Brazzaville, le 26 novembre
Le Coordonnateur

Antoine Régis NGAKEGNI

VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES

Les énergies réunies pour contrer le fléau

A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a rendu publique, le 25 novembre, à Brazzaville une déclaration dans laquelle elle a réaffirmé son attachement à la dignité humaine, à l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles.

La commissaire Gickelle Mpika, présidente de la sous-commission Droits économiques et sociaux culturels, à qui revenait la charge de délivrer la déclaration, a indiqué que cette année les Nations unies ont placé la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles sur le thème « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : garantir la justice, protéger les survivances et mettre fin à l'impunité».



Cette journée, a-t-elle déclaré, appelle à une mobilisation collective renforcée et à des réponses institutionnelles concrètes pour prévenir et combattre toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles. Ainsi, a-t-elle poursuivi, la violence à l'égard des femmes, sous toutes ses formes, constitue une atteinte intolérable aux droits humains, une négation de la dignité de la personne et un obstacle majeur à son épanouissement ainsi qu'au développement.

Par ailleurs, a-t-elle précisé, la CNDH salue les avancées enregistrées par le Congo, notamment l'adoption de la loi n° 19-2022 du 4 mai 2022 portant lutte contre les violences faites aux femmes, la mise en place du Programme national dédié, l'institution du centre Mouébara et l'opérationnalisation du numéro vert 1444.

La CNDH, a-t-elle renchéri, encourage le gouvernement à consolider ces acquis et à renforcer les mécanismes de prévention et de protection.

Toutefois, a-t-elle martelé, la persistance des violences conjugales, des viols, des agressions sexuelles, des féminicides et des pratiques discriminatoires appelle une mobilisation accrue. *« La CNDH exhorte les pouvoirs publics à garantir l'application effective des lois, l'accès des victimes à la justice, la conduite d'enquêtes rigoureuses, la poursuite des auteurs et la lutte contre l'impunité. Elle les invite également à accélérer l'opérationnalisation du Centre Mouébara et à renforcer la prise en charge médicale, psychologique, sociale et juridique des survivants »*, a-t-elle précisé.

La CNDH appelle, en outre, les familles, les autorités traditionnelles et religieuses, la société civile, les médias et les acteurs éducatifs à contribuer activement à la transformation des comportements et des représentations sociales qui perpétuent les inégalités et banalisent les violences.

En sa qualité d'institution indépendante de promotion et de protection des droits humains, la CNDH réaffirme sa détermination à exercer pleinement son mandat de veille, d'alerte, d'investigation et de recommandation, afin de garantir aux femmes et aux filles la pleine jouissance de leurs droits et une protection effective contre toute forme de violence.

Avant la publication de la déclaration, les participants à la matinée consacrée à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ont suivi deux exposés. Le premier a eu pour thème « De la parole à la protection : agir contre les violences faites aux femmes et aux filles ». Le second a porté sur « Prévenir les violences, protéger les victimes et faciliter l'accès à la justice ».

Roger Ngombé

L'ACDS sensibilise aux conséquences des violences basées sur le genre

L'Association congolaise pour les droits et la santé (ACDS) a organisé, le week-end dernier à Brazzaville, sous l'égide de son président, le Dr Ornaël Mikhael Djembo, un atelier spécial pour renforcer les capacités des adolescents et jeunes filles sur les conséquences des violences sexuelles et la promotion de la santé sexuelle et reproductive.

Quarante participants, en majorité des adolescents, filles et garçons, des partenaires techniques et organisations de la société civile ont participé à l'atelier organisé à l'Institut national du travail social, à Bacongo, le deuxième arrondissement. Il a été initié pour sensibiliser les participants aux conséquences générées par les violences sexuelles en milieu juvénile, sachant que le viol constitue de nos jours un véritable fléau social.

Trois thématiques y ont été développées par des sachants à l'effet de mieux édifier les jeunes sur la problématique et le phénomène qui prend de plus en plus des proportions inquiétantes dans le pays. Développant leurs communications, les intervenants qui se sont succédé ont édifié les jeunes sur ce qu'on entend par violences basées sur le genre, le harcèlement sexuel, le viol proprement dit et comment l'éviter, mais aussi et surtout sur la procédure à suivre au cas où ils en seraient victimes.

Dans son exposé intitulé « Comprendre et décoder les violences sexuelles: typologie, réalités et impacts sanitaires », Claudia Mbouala, sage-femme, a fait savoir aux adolescents qu'en dehors des violences sexuelles, il existe plusieurs autres formes, entre autres, des violences verbales, numériques, psychologiques et physiques.



Les organisateurs et les participants posant à l'issue de l'atelier/Adiac

« Une violence sexuelle désigne tout acte sexuel ou tentative d'obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, dirigé contre la sexualité d'une personne, en utilisant la coercition, la menace, la ruse ou la contrainte, quelle que soit la relation avec la victime. Le viol et les agressions sexuelles sont tout acte de pénétration sexuelle ou d'attouchement imposé par la violence, la contrainte, la menace ou la surprise, y compris lorsque la victime est sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou endormie », a-t-elle précisé. Se référant à une étude réalisée en 2022 par le Fonds des Nations unies pour l'enfance, l'oratrice a souligné que le viol représente 79,49 % des cas de violences enregistrés chez les jeunes filles.

Conséquences

Claudia Mbouala a toutefois indiqué que les violences sexuelles entraînent des conséquences incalculables auprès des victimes. Elle a cité, entre autres, les sévices physiques, des traumatismes corporels, des lésions génitales et anales, des déchirures, des douleurs pelviennes chroniques ainsi que des infections majeures dont les infections sexuellement transmissibles telles que le VIH/sida.

Développant sa communication intitulée « Outils pratiques et réflexes d'autoprotection pour prévenir les violences sexuelles et adopter des comportements responsables en matière de santé sexuelle et reproductive », le Dr Ornaël Mikhaël Djembo a exhorté les adolescents à la vigilance et à l'autoprotection. *« L'autoprotection commence par la connaissance de ses droits, la maîtrise de son corps et le refus de l'isolement. Vous n'êtes jamais seuls : l'ACDS et l'ensemble des structures partenaires de Brazzaville sont à vos côtés pour vous écouter, vous orienter et vous accompagner vers votre pleine autonomie »*, a-t-il conclu.

S'exprimant à l'occasion, la secrétaire exécutive de l'ACDS, Chandrelle Mountoula, a salué la tenue de cette activité qui, selon elle, va aider les adolescents à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles à leur égard.

Firmin Oyé

DROITS HUMAINS AU CONGO

Une concertation multipartite pour les recommandations de l'EPU

Afin de poser les jalons d'une mise en œuvre concertée et efficace des recommandations issues du quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) de la République du Congo, une concertation multipartite s'est ouverte le 24 novembre, à Brazzaville.

Organisée par le ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, avec le financement de l'Union européenne (UE) et l'appui technique du bureau régional du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, la rencontre réunit l'ensemble des acteurs clés. Il s'agit, entres autres, des représentants des départements ministériels, de la Commission nationale des droits de l'homme, du Conseil consultatif de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG), des agences du Système des Nations unies ainsi que des membres de la coalition nationale EPU.

En 2024, à l'issue de son passage devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, la République du Congo a accepté 232 des 244 recommandations formulées par ses pairs. Cette concertation nationale s'inscrit en prélude au lancement officiel du projet « Appui aux organisations de la société civile du Congo pour la vulgarisation et la mise en œuvre des recommandations du quatrième cycle de l'EPU ».



Les participants à l'atelier/Adiac

Un cadre de dialogue pour une feuille de route commune

L'objectif est double : clarifier les rôles et responsabilités de chaque partie prenante tout en dotant les acteurs d'une feuille de route concertée. À travers des travaux thématiques axés sur la gouvernance, l'Etat de droit, la participation citoyenne et le suivi-évaluation, les participants s'attellent à renforcer les synergies entre les institutions publiques et la société civile, structurée depuis avril dernier autour de la Coalition EPU Congo.

Lors de la cérémonie d'ouverture, les représentants des institutions nationales et internationales ont salué cette dynamique de collaboration. En lançant officiellement les travaux, le directeur général des droits humains, Cyr Maixent Tiba, a réaffirmé l'entière disponibilité des autorités congolaises à collaborer étroitement avec l'ensemble des parties prenantes pour poursuivre la promotion et la protection des droits humains sur le territoire national.

Le coordonnateur résident du Système des Nations unies en République du Congo, Abdourahamane Diallo, a détaillé les ambitions du projet et renouvelé le soutien de l'Organisation des Nations unies (ONU). « *Cet engagement s'articule sur notre nouveau cadre de coopération 2027-2031, qui est en cours de finalisation et qui accompagne le prochain programme national de développement. Nos cadres de partenariat visent, entre autres, à promouvoir la gouvernance inclusive et à renforcer l'efficacité des institutions publiques* », a-t-il souligné.

Représentant le bailleur du projet, l'ambassadrice de l'Union européenne en République du Congo, Anne Marchal, a formulé le vœu que ces échanges se déroulent dans des conditions optimales afin de garantir des résultats concrets et probants sur le terrain au bénéfice de la population.

S'exprimant au nom du secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des ONG, Marianne Nzila s'est félicitée de la tenue de cette rencontre qui consolide le partenariat tripartite entre l'État, les Nations unies et le monde associatif. Face aux enjeux internationaux, elle a assuré que le secrétariat permanent restera pleinement mobilisé aux côtés des autorités congolaises pour accompagner l'application des conventions et traités internationaux ratifiés par le pays.

Notons que l'EPU est un mécanisme du Conseil des droits de l'homme de l'ONU permettant d'examiner périodiquement le bilan des 193 États membres en matière de droits humains. La mise en œuvre des recommandations qui en découlent repose sur l'action conjointe des gouvernements, des institutions nationales, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Basé à Yaoundé, le Bureau régional du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme pour l'Afrique centrale et de l'Ouest accompagne les États et la société civile dans la promotion des droits humains et le suivi des recommandations des mécanismes internationaux.

Rude Ngoma

AIRES PROTÉGÉES

Le WWF et la société civile s'engagent pour la conservation de Messok-Dja

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a signé, le 20 novembre, à Brazzaville deux accords de collaboration avec le Réseau national des peuples autochtones du Congo (Rénapac) et le Cercle des droits de l'homme et de développement (CDHD). Ce partenariat vise à renforcer la participation des communautés locales et autochtones à la gestion du massif de Messok-Dja (Sangha), tout en veillant au respect de leurs droits et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

La conservation de la biodiversité ne saurait se faire au détriment des populations qui vivent depuis des générations au contact des ressources forestières. C'est autour de cette exigence que s'inscrit le partenariat conclu entre la directrice du WWF Congo, Zelo Karine Abibi, le coordonnateur national du Rénapac, Guy Fabrice Ngoma, et celui du CDHD, Rock Eloge Nzobo, dans le cadre du programme People Powering Biodiversity (PPB), une initiative mondiale de trois ans soutenue par le WWF et pilotée par les peuples autochtones et les communautés locales.

Les parties prenantes entendent promouvoir une approche participative de la conservation du massif de Messok-Dja, situé dans le département de la Sangha, au sein de l'espace Tridom, et directement lié au Parc national d'Odzala-Kokoua. Le dispositif prévoit notamment l'implication des populations riveraines dans les activités de conservation, le recrutement de la main-d'œuvre locale, la reconnaissance des droits des communautés ainsi que des actions en faveur de l'éducation et de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Pour la directrice du WWF Congo, Zelo Karine Abibi, cette collaboration marque une évolution dans la manière de concevoir les politiques de conservation. Elle estime que les populations autochtones et les communautés locales, en tant que premières concernées par la gestion de leurs territoires, doivent être associées dès la conception des projets et non simplement consultées à leur terme. Leur connaissance des écosystèmes, leurs savoirs et leurs savoir-faire constituent, selon elle, des ressources essentielles à la réussite des initiatives de préservation de la biodiversité.

Le choix du Rénapac et du CDHD répond à cette volonté de rapprocher les acteurs de la conservation des communautés bénéficiaires. Le premier devra notamment contribuer à faire entendre les priorités des peuples autochtones et à valoriser leur participation aux actions menées sur le terrain. Son coordonnateur national, Guy Fabrice Ngoma, a salué la conclusion de cet accord, qu'il considère comme une opportunité de renforcer les capacités de son organisation. Il a également attiré l'attention sur la nécessité d'un accompagnement organisationnel, notamment pour la réhabilitation du siège du réseau, dont l'état de dégradation constitue une préoccupation.

Sur le terrain, le Renapac prévoit de participer à la mise en œuvre d'un projet de paiements pour services environnementaux, en partenariat avec le WWF, dans les districts de Sembé, Ngbala et Souanké, dans la Sangha. Son lancement officiel est annoncé pour janvier prochain. Parmi les activités envisagées figurent notamment le développement de champs de cacao et des mécanismes de soutien financier aux populations, avec des paiements effectués par mobile money. Cette démarche entend apporter des alternatives économiques aux communautés dont les moyens de subsistance reposent largement sur la cueillette, la chasse et l'exploitation des ressources forestières, désormais soumises à des restrictions dans les espaces protégés.



Les trois signataires de l'accord de partenariat/Adiac

De son côté, le CDHD entend inscrire son intervention dans la défense des droits humains et la prévention des conflits entre les populations riveraines et les gestionnaires des aires protégées. Son coordonnateur national, Rock Eloge Nzobo, a indiqué que son organisation mènera des activités de sensibilisation aux droits et aux devoirs des communautés, mais également des actions de suivi, d'enquête et de médiation afin de prévenir et de résoudre les éventuelles tensions. Il a notamment relevé trois défis : les conflits homme-faune, les restrictions d'accès aux ressources naturelles et la faible participation des communautés aux retombées économiques de la conservation.

Fiacre Kombo

CLIMAT DES AFFAIRES

Plaidoyer pour la réforme de mentalités

Le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou N'Guesso, a souligné, le 25 novembre à l'occasion de la 5e édition du Forum Vox Eco, la nécessité de changer les mentalités pour améliorer le climat des affaires au Congo.

L'édition 2026 du Forum Vox Eco a réuni à Brazzaville les acteurs institutionnels, économiques, étudiants et autres autour du thème « Climat des affaires : levier de l'investissement privé ». Intervenant à l'issue d'une communication en panel, Denis Christel Sassou N'Guesso a indiqué que le gouvernement a mis en place des mesures fiscales ou douanières très incitatives pour les acteurs du secteur privé. Cependant, le ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé ne comprend pas pourquoi, après des réformes importantes engagées, surtout dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026, le pays a toujours du mal à attirer les investisseurs.

« *Je pense qu'à un moment donné, nous devons collectivement nous poser la question, parce qu'on a tendance toujours à renvoyer la problématique du côté du gouvernement. Aujourd'hui, j'en profite de cette tribune pour faire le chemin inverse. Je vais renvoyer la problématique beaucoup plus vers la question de la mentalité. Je pense que c'est peut-être cela la plus grande des réformes que nous devons faire dans notre pays* », a-t-il suggéré.



Le ministre Denis Christel Sassou N'Guesso/DR

Selon Denis Christel Sassou N'Guesso, la question des réformes n'est plus une problématique dans le pays au regard des efforts engagés mais qui sont peut-être méconnus. D'où la nécessité de les vulgariser. « *Le travail que nous devons faire désormais doit reposer sur l'homme et nous sommes tous pleinement concernés par la question* », a-t-il poursuivi.

Insistant sur la diversification de l'économie, le ministre en charge de la Promotion du partenariat public-privé a rappelé que le PND 2022-2026 avait un gap de financement de près de 8 000 milliards FCFA pour lequel le gouvernement comptait sur le secteur privé. Dans le cadre du nouveau PND qui couvrira la période 2027-2031, l'apport du secteur privé est attendu à près de 70%. « *Mais ce secteur privé, pour qu'il vienne, il faut bien que le pays soit attractif. Si le pays n'est pas attractif, nous aurons beau faire tous ces forums, des séminaires, tout ce que l'on veut, le secteur privé ne viendra pas* », a-t-il prévenu.

Etant donné que les réformes existent, Denis Christel Sassou N'Guesso pense que pour rendre le pays attractif, il va falloir se faire violence sur la réforme des mentalités. « *Quand nous avons des acteurs du secteur privé qui viennent dans notre pays et qui sont en réalité, quelque part, confrontés éternellement à des comportements déviants, ils iront au Cameroun, au Gabon, en Angola, en RCA, peu importe le pays voisin où ils vont trouver des conditions d'accueil beaucoup plus avantageuses et des comportements au sein de l'administration qui sont beaucoup plus appropriés. Donc je pense que c'est une problématique importante que nous devons tous, à nos différents niveaux de responsabilités, méditer pour que le secteur privé trouve réellement sa place au Congo* », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Nevers et Kintélé misent sur l'innovation urbaine

Les villes de Nevers, en France, et de Kintélé, au Congo, entendent renforcer leur partenariat autour de l'innovation territoriale et du développement urbain durable. Cette ambition s'est affirmée à l'occasion de l'ouverture du 30e Salon des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tient à Paris du 24 au 26 novembre.

Engagée depuis mars 2024 sous l'impulsion de Denis Thuriot, maire de Nevers et président de Nevers Agglomération, et de Stella Sassou N'Guesso, députée-maire de Kintélé, la coopération entre les deux collectivités franchit une nouvelle étape. La rencontre du 24 novembre s'est déroulée en présence du ministre conseiller Armand Rémy Balloud-Tabawé, représentant l'ambassadeur du Congo en France, Rodolphe Adada, ainsi que de plusieurs élus, entrepreneurs et personnalités, dont le président de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso, Ange Antoine Abena.

Au-delà d'un jumelage institutionnel, les deux villes ambitionnent de bâtir une alliance opérationnelle fondée sur le partage d'expériences, le transfert de compétences et la recherche de solutions innovantes au bénéfice des populations.

S'exprimant au nom de la députée-maire de Kintélé lors de la soirée inaugurale organisée la veille dans les locaux de Nevers Agglomération, proches de Paris Expo Porte de Versailles, Guy Piacka a salué la qualité des relations entre les deux territoires. Il a présenté ce partenariat comme une alliance tournée vers l'avenir, reposant sur l'intelligence collective et la collaboration entre acteurs publics et privés.

La présence de Kintélé avec son propre stand à ce rendez-vous des collectivités françaises témoigne également de sa volonté de promouvoir les potentialités de son territoire et d'attirer de nouveaux partenaires.

Un sommet continental en perspective

L'un des principaux objectifs de cette coopération est la préparation du Sommet international de l'innovation des villes d'Afrique (Siivia), prévu du 30 mars au 1er avril 2027 à Kintélé. Il s'agira de la première édition organisée sur le continent africain, après les rencontres du réseau Siivia accueillies alternativement en France et au Québec depuis 2018.

Cette manifestation vise à rapprocher les expertises françaises et francophones des besoins des collectivités africaines confrontées aux défis de l'urbanisation, de l'aménagement du territoire, de la modernisation des services publics et du développement économique.

Les travaux porteront notamment sur le numérique, l'intelligence artificielle, la santé connectée, les énergies propres et la gestion urbaine. Ils devraient favoriser les partenariats entre collectivités, entreprises, start-up, universités et organismes de financement, afin de transformer les innovations en réponses concrètes aux préoccupations des citoyens.



Séance de signature officielle à Paris de la convention entre Denis Thuriot, maire de Nevers et président de Nevers Agglomération, et Stella Sassou N'Guesso, députée-maire de Kintélé/DR

Cette orientation s'inscrit dans le prolongement de la participation de Kintélé à la sixième édition du Sommet international de l'innovation en villes médianes, organisée au Québec du 6 au 12 octobre 2024. La rencontre avait réuni plus de 600 participants et une centaine d'exposants. La délégation congolaise avait échangé avec des structures spécialisées telles qu'Ivéo, Numana et Montréal International sur les possibilités de collaboration entre collectivités, entreprises et institutions de recherche.

Pour Kintélé, la présence de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso sur son territoire constitue un atout afin de promouvoir la recherche appliquée, encourager l'innovation et renforcer la formation des jeunes. La création d'un « Prix de l'innovation sociale et technologique de la ville de Kintélé » figure également parmi les pistes envisagées pour stimuler l'entrepreneuriat local.

À travers ce partenariat, les deux collectivités souhaitent faire de l'innovation un levier d'attractivité, de modernisation des services publics et d'amélioration des conditions de vie. Le Siivia 2027 constituera ainsi une échéance stratégique pour positionner Kintélé comme une "ville fertile" pour le dialogue et l'expérimentation entre les villes africaines et leurs partenaires francophones.

Par ailleurs, entouré d'une forte délégation de la chancellerie à Paris, le ministre conseiller Armand Rémy Balloud-Tabawé a indiqué que l'ambassade du Congo en France prendrait les dispositions nécessaires pour faciliter les démarches administratives liées à l'obtention des visas des participants.

Pour les deux partenaires, la ville intelligente ne saurait se limiter aux seules technologies numériques. Elle doit également intégrer les dimensions humaines, sociales, environnementales et culturelles du développement urbain, avec pour finalité l'amélioration du quotidien des populations.

Marie Alfred Ngoma

MUSIQUE CHRÉTIENNE

Irène Makosso présente « Comme Habacuc »

Après plusieurs années d'éclipse, l'artiste gospel Irène Makosso vient de sortir « Comme Habacuc ». La présentation de l'œuvre musicale a eu lieu le 21 novembre à Pointe-Noire, au cours d'une conférence de presse qu'elle a animée pour parler de son come–back sur le devant de la scène.



Irène Makosso fait partie depuis des années des porte-étendards de la musique gospel au Congo. Après « Parfum sacerdotal » sorti en 2013 et « Alliance » en 2018, elle a mis sur le marché discographique « Comme Habacuc », un single qui, comme les précédents opus, magnifie la bonté divine en exhortant les humains à plus de persévérance et de patience.

« Comme Habacuc » est l'histoire d'une personne dont la trame ressemble à la vie de Joseph dans les saintes écritures. Honni par ses frères, chassé du toit parental, il se retrouve esclave. Ses difficultés, déboires, injustices, humiliations de toutes sortes n'ont pas ébranlé sa foi et les promesses de Dieu de l'élever, de faire de lui son fidèle serviteur. « Comme Habacuc vient ainsi dire que quand Dieu parle, il ne ment pas, il est fidèle, il accomplit ce qu'il a dit », a laissé entendre Irène Makosso . *« J'encourage ici les enfants de Dieu à persévérer. Dans la Bible, par exemple, avec l'histoire d'Abraham et Sarah, qui vivaient la stérilité quoique âgés, et ont fini par avoir un enfant »*, a-t-elle poursuivi.

Disponible en téléchargement légal sur Youtube, le single « Comme Habacuc » est mis à la disposition des amoureux de la bonne musique puisque l'équipe managériale dirigée par Bienvenu Makosso a mis les moyens conséquents, pour que les fans et les consommateurs puissent avoir un produit fini répondant à toutes les exigences électro acoustiques de l'heure.

Un travail de fond est également en cours pour que l'artiste soit présente sur les réseaux sociaux et bénéficie des avantages qui vont avec. *« Nous faisons la musique chrétienne pour servir Dieu. Il m'a donné un talent, et ce talent-là doit bénir son peuple. Donc le profit doit venir en arrière-plan même si l'ouvrier mérite son salaire »,* a rencheri Irène Makosso.

« Les thèmes que nous choisissons sont des faits vécus tous les jours. Et quand on vient avec ce genre de conseils, effectivement, une personne qui écoute, même si elle ne va pas à l'église, peut reprendre courage, parce que Dieu est là pour nous soutenir, nous aider à accomplir sa promesse », a-t-elle ajouté.

L'artiste et son équipe managériale souhaitent que cette œuvre atteigne un large public. *« Je me souviens qu'hier, il fallait passer d'église en église, parcourir des kilomètres pour vendre un CD. Mais aujourd'hui, le fait que nous ayons toutes ces plateformes nous aide déjà à nous faire connaître, cela nous épargne beaucoup de tracasseries. Je vous avoue qu'à l'époque, c'était vraiment compliqué, il fallait aller vers les gens, et aujourd'hui cela nous facilite la tâche »*, s'est réjouie Irène Makosso

Appréciant les jeunes qui excellent dans la musique gospel, elle a déclaré: « Nous avons beaucoup de talents. Je le remarque lorsque nous organisons des événements, c'est vrai que j'étais absente de la scène, mais j'ai été souvent conviée à des activités, à des scènes, et nous avons aujourd'hui l'internet qui permet de voir émerger des talents. Je pense que nous avons beaucoup d'artistes aujourd'hui et le frein, on ne le dira jamais assez, c'est ce soutien qui manque aux artistes, contrairement à ce que l'on voit sous d'autres cieux. On n'y met pas assez de moyens matériels ou financiers pour les voir éclore. Les jeunes ont du potentiel. Ils doivent enregistrer dans des bons studios pour qu'on ait des bons sons. Les clips aussi doivent être professionnels pour pouvoir concurrencer avec ceux des autres pays. Toutefois, il faut aussi retenir que nos jeunes font preuve de beaucoup d'amateurisme en se précipitant à vite sortir un produit alors que celui-ci contient beaucoup d'imperfections ».

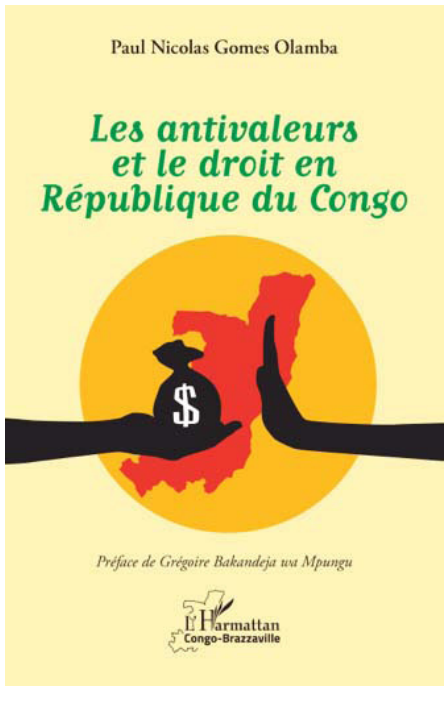
Irène Makosso a confié sa vie au Seigneur Jésus-Christ depuis des années. C'est ce qui explique sa préférence pour la musique exclusivement chrétienne. Peu après sa reconversion, elle intègre le groupe de chant « Led Psalmistes » de l'église Beraca des assemblées chrétiennes. Au sein de cet ensemble, elle se découvre un talent de compositrice hors-pair. En 2009, elle a reçu le Prix spécial du manager Tam Tam d'or.

Hervé Brice Mampouya

PARUTION

"Les antivaleurs et le droit en République du Congo" de Paul Nicolas Gomes Olamba

Publié à L'Harmattan Congo, le livre de 219 pages condamne les antivaleurs qui gangrènent les différentes sphères de la vie dans plusieurs pays du monde, plaidant que le droit redevienne un véritable garant de la dignité et de la liberté de tous.



Subdivisé en deux parties, à savoir La prévention de la lutte contre les antivaleurs et Sanctions administratives et sanctions répressives; le livre contribue à réveiller tous les acteurs politiques, économiques, et l'ensemble des membres de la société civile du Congo en les invitant à faire preuve du sens du devoir, de la responsabilité et de la vérité afin que le droit cesse d'être un simple texte ou un instrument au service de quelques uns. Il doit redevenir un véritable garant de la dignité et de la liberté de tous.

En effet, dans plusieurs pays du monde, la corruption est devenue un phénomène banal qui s'est transformé en une culture dont les effets sont perçus par une catégorie d'agents publics comme moyen d'atténuer la pauvreté. Fort de ce constat, la lutte contre les antivaleurs doit interpeller toute la population congolaise car, les valeurs séculaires de la dignité humaine ont laissé le champ libre aux antivaleurs qui ont pour noms corruption, cupidité, vol, mensonge, concussion, etc. Ces antivaleurs, déjà dénoncées à plusieurs reprises par les plus hautes instances du pays, restent virulentes, actuelles et nocives pour la société tout entière. Elles deviennent une question de «salubrité publique» qu'il faut vite traiter au moyen d'une thérapeutique juridique appropriée. Ainsi, l'outil juridique demeure, à travers la réglementation, l'une des meilleures armes de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Le droit se présente alors comme un outil indispensable pour consolider les choix de valeur en permettant de les formaliser (Fonction législative) et de les mettre en œuvre (Fonction judiciaire et exécutive).

Dans son introduction, Paul Nicolas Gomes Olamba a souligné qu'en ce début du vingt-et-unième siècle, la lutte contre les antivaleurs est devenue un des grands sujets d'actualité dans de nombreux pays, et au sein des grandes institutions internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Programme des Nations unies pour le développement. Ici et là, des conventions ou des programmes d'actions pour lutter contre ces fléaux sont adoptés et mis en œuvre: conférence ministérielle sur le projet de convention de l'organisation de l'unité africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption du 18 au 19 septembre 2002 à Addis-Abeba; la convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.

La lutte contre la corruption, cheval de bataille de nombreux gouvernements

La lutte contre la corruption est devenue le cheval de bataille de nombreux gouvernements et des organisations du Système des Nations unies, comme en témoigne l'adoption en octobre 2003 par l'assemblée générale des Nations unies de la convention contre la corruption. Il est par conséquent acquis que la communauté internationale se mobilise en prenant des mesures efficaces pour décourager, prévenir et réprimer tous les actes de corruption et infractions assimilées tant sur le plan interne que sur le plan externe.

La République du Congo n'est pas en marge de cette réalité et s'inscrit dans cette dynamique. En effet, les antivaleurs ayant été reconnues comme quelques uns des plus grands fléaux qui rendent l'État inefficace et peu performant, le gouvernement s'engage à les combattre avec force, car elles génèrent la pauvreté et retardent le développement socio-économique de nombreux pays dans le monde. L'auteur l'a illustré par les différents discours du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, à la Nation tout entière, le 29 décembre 2018, le 21 mars 2021, le 14 août 2003, le 28 novembre 2022, ...

Préfaçant le livre de Paul Nicolas Gomes Olamba, Grégoire Bakandeja wa Mpungu, professeur émérite des universités, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Kinshasa, et premier vice-président de l'Institut euro-africain de droit économique en charge de l'Afrique centrale (Ineadec), a fait savoir que cet ouvrage se veut ainsi un appel à la renaissance morale, à la réforme institutionnelle et à l'engagement collectif pour la justice, la probité et l'équité, gage essentiel pour améliorer la gouvernance publique. Il servira à coup sûr de référence aux juristes, enseignants, étudiants, chercheurs, acteurs de la société civile et décideurs qui souhaitent comprendre en profondeur la problématique des antivaleurs et œuvrer à l'édification d'une société congolaise plus juste et plus humaine.

Notons que Paul Nicolas Gomes Olamba est doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université Marien-Ngouabi de Brazzaville, ancien professeur invité en DESS à l'Université de Kinshasa et à l'Université Notre Dame-du-Kasai, en République démocratique du Congo, membre du Conseil scientifique de l'Ineadec. Il est auteur de plusieurs ouvrages.

Bruno Zéphirin Okokana

LIVRE

«Diriger en Afrique» présenté et dédicacé par son auteur

«Diriger en Afrique, responsabilité, éthique et pouvoir dans l'entreprise contemporain» est un ouvrage de 355 pages publié aux Éditions LMI et chez Upway Books. Ce livre qui s'inscrit dans les domaines de leadership, de gouvernance, de management, d'éthique et de transformation des organisations a été présenté et dédicacé par son auteur, Roger Kwama, la semaine dernière à Brazzaville.

«On ne dirige jamais seulement avec ce que l'on sait, mais avec ce que l'on est », c'est ce qu'a indiqué Roger Kwama, cours de la rencontre qui a réuni autour de lui le préfacier et le post-préfacier, les Prs André Patient Bokiba et Roger Armand Makany; l'éditeur Maurice Loubouakou; l'écrivain et critique littéraire Pierre Ntsémou dit Saint-Pierre des mots. Avec « Diriger en Afrique» portant le sous-titre «Responsabilité, éthique et pouvoir dans l'entreprise contemporaine», Roger Kwama propose une réflexion nourrie par son expérience sur les liens entre pouvoir, responsabilité et humanité. Son ambition est de transmettre des repères aux générations suivantes et d'encourager un leadership attentif aux personnes comme au bien commun.

Fruit d'un parcours professionnel dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de la logistique, ainsi que d'une longue expérience de l'enseignement, son ouvrage interroge les responsabilités de celles et ceux qui dirigent des organisations en Afrique : comment décider dans l'incertitude ? Comment concilier performance économique, exigences éthiques et attentes sociales ? Comment exercer le pouvoir tout en préservant la confiance et la dignité des personnes ? L'auteur articule expérience, vécue et réflexion sur le management. Il examine les défis de la gouvernance, les épreuves de la transformation des entreprises et les choix humains qui accompagnent les responsabilités des dirigeantes. Au cœur de sa démarche figure une conviction: l'autorité engage autant la conscience du dirigeant que ses compétences.

En effet, «Diriger en Afrique» implique de comprendre les réalités économiques, institutionnelles, culturelles et humaines dans lesquelles les organisations évoluent. A partir de son parcours, Roger Kwama examine les tensions entre les règles et les pratiques, les exigences de performance et les responsabilités sociales, les ambitions de transformation et les résistances au changement. Son ouvrage aborde la construction du dirigeant, l'apprentissage par l'expérience, les décisions difficiles et les dilemmes éthiques. Il montre combien la confiance, la cohérence et la qualité des relations influencent la solidité d'une organisation. Il explore aussi la dimension personnelle de la responsabilité: le doute, la pression, la solitude, la résilience et les valeurs qui permettent de tenir dans l'épreuve. L'exercice du pouvoir transforme les organisations, mais également celles et ceux qui en assument la charge. Enfin, le livre invite à réfléchir à l'héritage du dirigeant: les personnes qu'il a accompagnées, les pratiques qu'il a installées et les capacités qu'il a transmises. La réussite se mesure ainsi aux résultats obtenus et à ce qui demeure après son passage.

Le bon dirigeant, un homme d'une probité morale irréprochable

Critiquant l'ouvrage, Saint Pierre de Ntsemou, écrivain et critique littéraire, a souligné que le bon dirigeant doit être un homme d'une probité morale irréprochable. Il est le prototype de l'intégrité. C'est un honnête homme au service du bien public qui ne doit pas confondre les caisses de l'entreprise dont il a la charge à l'épargne de son compte personnel en banque. Il doit être foncièrement allergique à la corruption sous toutes ses formes, des plus insidieuses comme une dette morale pour service rendu naguère à monnayer en plongeant impunément ses mains dans les tiroirs d'un comptable à sa solde et complice de malversations financières pour rester dans les bonnes grâces du chef de la structure; jusqu'aux plus scandaleuses et spectaculaires qui, chaque jour, défraient la chronique au Congo, en Afrique et dans les autres continents où l'on égrène à n'en plus finir des détournements de sommes colossales d'argent.

La cérémonie a permis également à l'auteur de souligner l'importance de la transmission entre générations, notamment auprès des étudiants et des jeunes professionnels, des échanges sur les principaux thèmes abordés dans l'ouvrage.

Notons que Roger Kwama est un dirigeant d'entreprise et enseignant congolais. Son parcours associe plus de vingt-cinq années d'expérience professionnelle dans l'énergie, les télécommunications et la logistique à un engagement durable dans la formation et la transmission. Directeur général d'Enco S.A. Énergie du Congo depuis 2017, après avoir présidé son Conseil d'administration de 2014 à 2017, il a exercé des responsabilités de direction au sein de plusieurs entreprises, dont Helios Towers Congo et des sociétés du secteur des télécommunications. Son parcours comprend également des fonctions chez MTN Congo et DHL International. Docteur en sciences de gestion depuis 2019, il est titulaire d'un MBA obtenu à l'université de Liverpool en 2012 et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université Marien-Ngouabi en 1992. Sa réflexion porte sur la gestion des entreprises en difficulté, la transformation des organisations et les responsabilités du dirigeant. Il enseigne depuis 2002 à l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises de Brazzaville. Il y partage les enseignements du terrain, les exigences du management et les questions éthiques auxquelles les futurs cadres peuvent être confrontés.



Roger Kwama dédicaçant le livre/Désiré Kinzenguélé

Bruno Zéphirin Okokana

THÉÂTRE

Appel à candidatures pour intégrer le premier atelier-laboratoire

En vue d'accompagner des jeunes comédiens et régisseurs de lumière vers une meilleure maîtrise de leur métier et de leur professionnalisation, l'Espace culturel Yaro, en partenariat avec le Théâtre du Nord/ Ecole du Nord de France, a lancé un appel à candidatures pour le recrutement des jeunes artistes qui intègreront la première promotion de l'atelier-laboratoire théâtral de Pointe-Noire, dont la formation débutera en janvier prochain.

L'atelier-laboratoire est un programme de formation théorique et pratique qui s'inscrit dans la continuité du partenariat artistique développé depuis des années entre l'Espace culturel Yaro et le Théâtre du Nord/Ecole du Nord. Il entre également dans le cadre des partenariats entre l'Espace culturel Yaro et des réseaux d'organisations et des professionnels œuvrant dans l'apprentissage des métiers du théâtre ainsi que la diffusion artistique; des activités destinées à accompagner des jeunes praticiens vers une meilleure maîtrise de leur métier et de leur professionnalisation.

L'appel à candidatures lancé pour ce premier atelier-laboratoire théâtral de Pointe-Noire a pour marraine Alexandra Guenin. Il s'adresse aux jeunes comédiens et régisseurs lumière âgés de 18 à 35 ans, résidant au Congo ou dans un pays de l'Afrique centrale, ayant déjà une première expérience du théâtre (Pratique d'au moins un an) et souhaitant franchir un nouveau cap dans leur parcours. Cette formation leur permettra *« de construire leur avenir professionnel dans les métiers du théâtre et se positionner en professionnel incontournable de la scène du théâtre africain »*.

Par ailleurs, les candidats doivent être, entre autres, motivés par une démarche de formation, de perfectionnement et de professionnalisation, être disponibles et engagés à suivre régulièrement l'ensemble du parcours de formation sur la période retenue de 2027-2028 (Trois sessions de quarante-cinq jours chacune et chaque année).

Pour cette première promotion 2027-2029, dix jeunes seront sélectionnés (Quatre comédiennes, quatre comédiens et deux régisseurs de lumière). La date limite de dépôt des dossiers initialement fixée au 30 octobre a été rallongée au 30 novembre. Les personnes intéressées peuvent écrire à : espaceyaro@yahoo.fr .

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

BIENNALE CONGOLAISE

Les arts et les lettres à l'honneur à la 4e édition

La quatrième édition de la biennale congolaise des arts et des lettres sera célébrée du 10 au 12 décembre 2026, au Palais des congrès, de Brazzaville, sous le haut patronage du président de la République Denis Sassou NGuesso.



La rencontre sera organisée par le ministère de la Culture, des Zrts, du Patrimoine national et de l'industrie touristique sur le thème « Créativité, authenticité et renaissance africaine ». Dédiée à la célébration, à la promotion et au rayonnement de la création artistique et littéraire congolaise, elle réunira durant trois jours les différents acteurs culturels, à savoir peintres, sculpteurs, photographes, musiciens, chanteurs, danseurs, comédiens, metteurs en scène, réalisateurs, écrivains, éditeurs, cinéastes, artisans…L'événement montrera la richesse et l'immense potentiel culturel que regorge le Congo.

La biennale lancée depuis juin 2012 offre aux artistes congolais une large vitrine sur les plans national et international et donne aux arts et aux lettres du pays un rayonnement sur la scène mondiale.

Au programme de cette quatrième édition : musique, danse, théâtre, conte, humour, cinéma, littérature, exposition d'art, photographie, peinture, mode, bandes dessinées, jeux vidéo.

Rosalie Tsiankolela Bindika

LITTÉRATURE

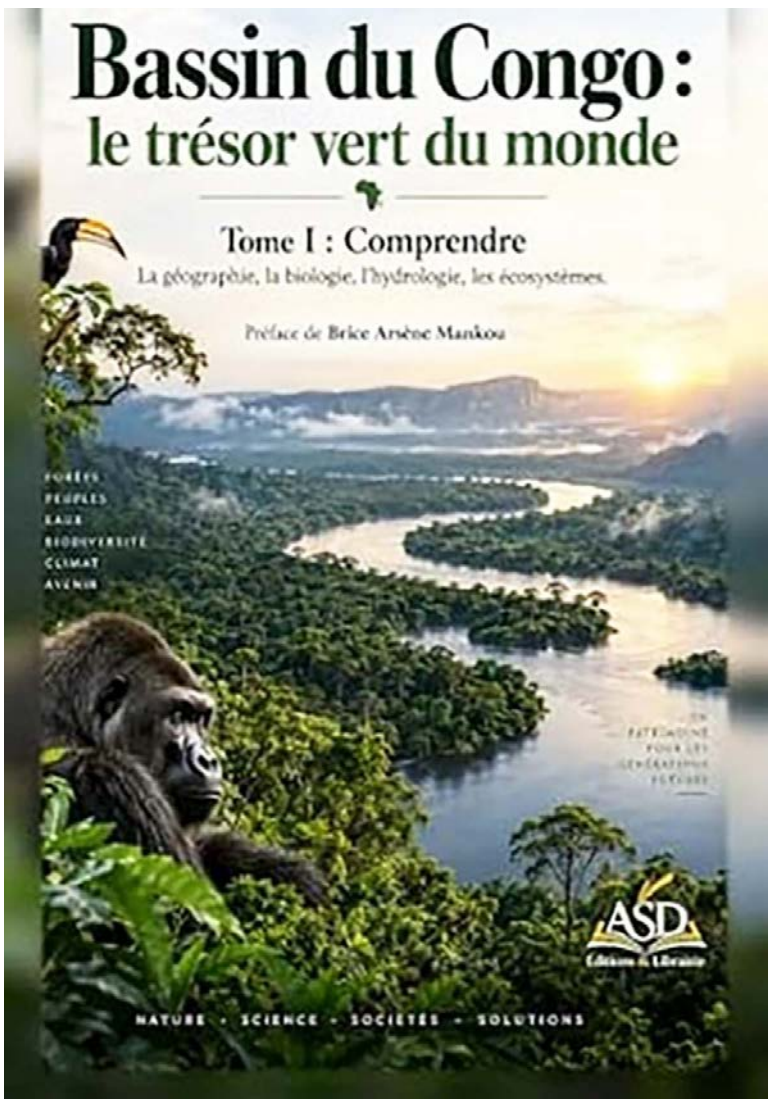
« Bassin du Congo, trésor vert du monde » publié

Préfacé par Brice Arsène Mankou, l'ouvrage d'Armel Silvère Dongou consacré aux richesses écologiques du bassin du Congo paraît dans un contexte marqué par la mobilisation nationale en faveur de la préservation de l'environnement, du reboisement et de la lutte contre la déforestation.

À l'heure où la République du Congo renforce, sous l'impulsion de son président, Denis Sassou N'Guesso, les initiatives en faveur de la plantation des arbres, du reboisement et de la protection du couvert forestier, l'écrivain et analyste stratégique congolais, Armel Silvère Dongou, met à la disposition du public le premier tome de son ouvrage intitulé Bassin du Congo, trésor vert du monde.

Préfacé par Brice Arsène Mankou, ce premier volume, sous-titré Comprendre, constitue le point de départ d'une œuvre annoncée en trois tomes. L'auteur entend ainsi contribuer à une meilleure connaissance de l'un des patrimoines naturels les plus importants de la planète : le bassin du Congo, deuxième plus grand massif forestier tropical au monde, véritable sanctuaire de biodiversité et acteur majeur de la régulation climatique mondiale.

Partant du constat que cet espace écologique exceptionnel demeure encore insuffisamment étudié, valorisé et protégé, Armel Silvère Dongou propose une exploration de ses fondements géographiques et hydrauliques. Des vastes forêts tropicales aux tourbières millénaires, en passant par les réseaux fluviaux et les cycles de précipitations, l'ouvrage décrypte les mécanismes naturels qui participent au maintien de l'équilibre de ses écosystèmes.



À travers une approche scientifique et interdisciplinaire, l'auteur met en lumière les fonctions essentielles du bassin du Congo dans la régulation du climat, la conservation de la biodiversité et la préservation des grands équilibres environnementaux. Il invite, par ailleurs, à dépasser la perception essentiellement économique de la forêt, en la considérant comme une véritable infrastructure écologique mondiale, dont la valeur ne saurait se limiter aux seules ressources marchandes qu'elle recèle.

Au-delà de sa dimension descriptive et scientifique, ce livre se veut également un plaidoyer en faveur d'une prise de conscience collective sur la nécessité de préserver ce patrimoine naturel. Il interpelle aussi bien les décideurs publics que les chercheurs, les acteurs de la société civile et les générations futures sur leur responsabilité dans la sauvegarde des écosystèmes du bassin du Congo.

« Comprendre le bassin du Congo, c'est comprendre une part essentielle de l'avenir de notre planète », souligne l'auteur, qui résume ainsi la portée de son engagement : « Protéger aujourd'hui, un monde viable demain ».

À travers cette publication, Dr Armel Silvère Dongou apporte sa contribution au débat sur les enjeux environnementaux contemporains et à la réflexion sur la place stratégique des forêts du bassin du Congo dans les politiques mondiales de lutte contre les changements climatiques.

Un auteur engagé dans les questions environnementales

Écrivain, analyste stratégique et cadre congolais, Dr Armel Silvère Dongou est connu pour ses travaux consacrés à la gouvernance environnementale et financière, à la justice climatique ainsi qu'à la valorisation du capital naturel africain.

À travers ses différentes publications, il explore les interactions entre écologie, économie, finance, souveraineté et transformation sociale. Son approche, à la fois engagée et accessible, s'attache à inscrire les grandes problématiques contemporaines dans les réalités africaines.

Avec ce premier tome de Bassin du Congo, trésor vert du monde, l'auteur ouvre ainsi un chantier de réflexion sur la connaissance, la reconnaissance et la protection d'un patrimoine naturel dont l'importance dépasse les frontières africaines.

Marie Alfred Ngoma

DAK'ART 2026

Invitée d'honneur, la RDC en phase de rayonnement culturel

Sans transition, la République démocratique du Congo (RDC), pays au cœur de l'Afrique, passe de la 61e Biennale d'art de Venise à la 16e Biennale de l'art africain contemporain de Dakar, au Sénégal, dont il est l'hôte de marque depuis le 19 novembre jusqu'au 19 décembre prochain.

Organisée sur le thème « (Anti) fragilité : arts de la réparation et stratégies du contrecoup », Dak'Art 2026 a réservé un accueil tout particulier à la RDC. Passé les honneurs rendus à la délégation congolaise conduite par la ministre de la Culture, Arts et Patrimoine, Yolande Elebe Ma Ndembo, la place est revenue au déploiement de l'artillerie congolaise dès le 20 novembre. En effet, le pavillon réservé à l'exposition, un assemblage particulier composé d'œuvres remarquables et d'archives, ouvere ses portes au public jusqu'au 19 décembre. Les visiteurs y feront la découverte d'un bel échantillon trié sur le volet portant les signatures de Pilipili Mulongoy, Mwenze Kibwanga, André Lufwa, Baudouin Bikoko, Catheris Mondombo, Hilary Balu, Barly Baruti, Maurice Mbikayi, Godelive Kasangati et Jean Katambayi Mukendi, a fait savoir le ministère de la Culture par voie de communiqué.

De Venise à Dakar, la RDC s'aligne dans une même trajectoire de rayonnement culturel. Cette fois avec un appui local assuré par l'accompagnement annoncé de Christophe Muzungu, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la RDC. Il est spécifiquement souligné qu'« à Dakar, cette trajectoire franchit une nouvelle étape ». Ainsi, *« de la présentation de son pavillon historique à Venise à son statut de pays invité d'honneur de Dak'Art 2026, la République démocratique du Congo affirme une ambition constante : inscrire durablement ses artistes, ses patrimoines et ses imaginaires sur les grandes scènes culturelles internationales »*.

Il sied de noter que pour sa précédente participation à la 61e Biennale de Venise, Kinshasa avait inauguré son premier pavillon national sous l'intitulé « Simba moto ! Seize the fire ! Saisis le feu ! », le 9 mai dernier. Une belle brochette d'artistes du pays et de sa diaspora a constitué la vitrine artistique nationale. Cerise sur le gâteau, la conférence scientifique tenue le 24 septembre a été un prolongement remarquable de cette exceptionnelle représentation. La RDC y a donné libre cours à une réflexion opportune et fort à propos abordant les questions ultimes de protection, restitution, valorisation et transmission de son patrimoine culturel.

Avec Fally Ipupa les arts visuels dialoguent avec la musique

La ministre Yolande Elebe Ma Ndembo a fait le choix judicieux de *« mettre en lumière la richesse, la diversité et la vitalité de la création congolaise »*, partant déjà du pavillon national titré « Quatrième temps : le temps comme matière vivante ». Cette exposition, apprend-on, *« traverse l'histoire de la création artistique congolaise, depuis ses héritages fondateurs jusqu'aux interrogations contemporaines. Elle s'articule autour de quatre notions essentielles : la mémoire, la résistance, l'invention et la conscience »*. Dès lors, la conception, l'orientation curatoriale et la



coordination artistique du pavillon sont assurées par un comité curatorial coordonné par le plasticien et peintre contemporain Steve Bandoma Sando. Il a pour assistant curateur Jean Kamba tandis qu'Elisabeth Willy Delarue complète l'équipe en qualité de chargée de production.

Impossible pour Kinshasa de se défaire de son étiquette légendaire de « berceau et cœur battant de la rumba congolaise » ou substantiellement musicale. D'où l'association d'un de ses prestigieux ambassadeurs, en l'occurrence Fally Ipupa. Sa présence, indique-t-on, *« fait dialoguer les arts visuels et la musique, et élargit la portée de la présence congolaise à Dak'Art 2026 »*. La star internationale est ici associée à l'image de marque de la RDC à cet événement tenu pour le plus grand rendez-vous d'art contemporain du continent. Savoir qu'à cette occasion *« ce choix affirme une conviction forte : la diversité créative congolaise ne connaît pas de frontières ni entre les disciplines ni entre les générations, ni entre les territoires. De l'art contemporain à la musique, du patrimoine aux expressions populaires, les créations congolaises participent d'un même récit et projettent ensemble l'image d'une nation plurielle, inventive et ouverte sur le monde »*.

Nioni Masela

CAN 2025

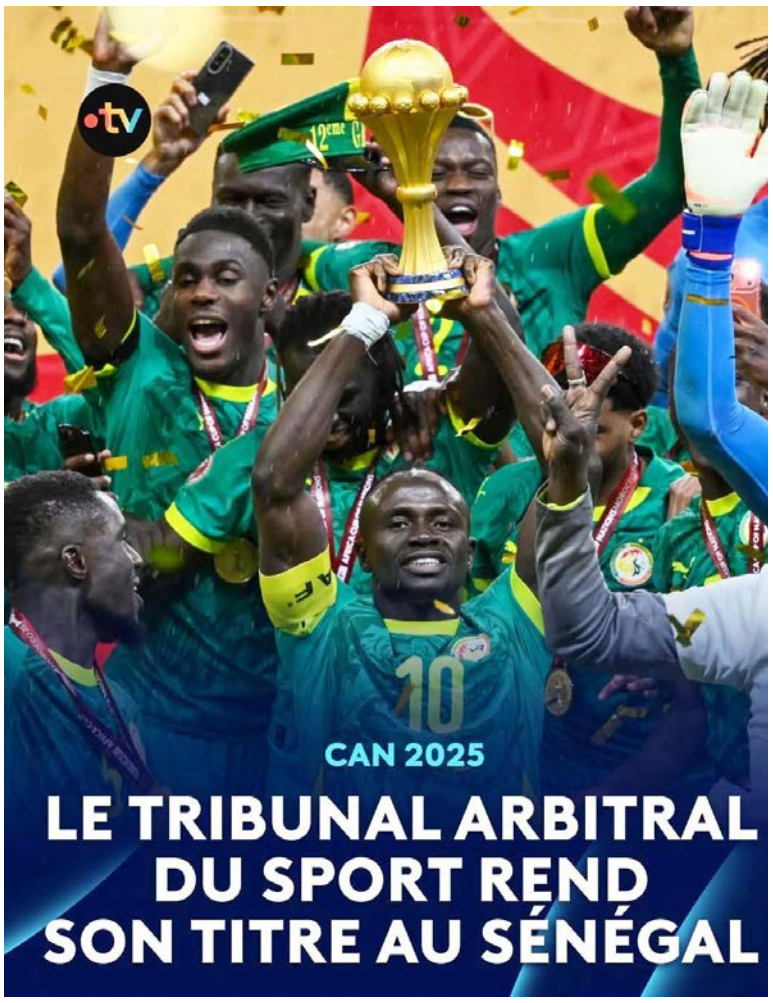
Le Sénégal rétabli dans ses droits

Vainqueur sur le terrain le 18 janvier dernier, le Sénégal avait vu sa deuxième Coupe d'Afrique des nations (CAN) lui être retirée pour être attribuée au Maroc avant de gagner la bataille judiciaire. Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a rétabli, le 24 novembre, les Lions de la Teranga dans leurs droits.

Dix mois après, le feuilleton de la finale de la CAN 2025 a enfin connu son épilogue. Le Sénégal a encore gagné et est officiellement champion d'Afrique pour la deuxième fois de son histoire. En revanche, pas de deuxième sacre pour le Maroc.

Le TAS a donné raison à la Fédération sénégalaise de football (FSF) et a annulé la décision de la Confédération africaine de football (CAF), qui consacrait le Maroc vainqueur sur tapis vert après le retrait des joueurs sénégalais du terrain, protestant le penalty accordé à la 90e+9 minutes au Maroc par l'arbitre Jean Jacques Ndala.

Le match avait été interrompu pendant quinze longues minutes avant de reprendre. Le Marocain Brahim Diaz manquait son penalty et Pape Gueye inscrivait le but de la victoire sénégalaise pendant les prolongations. Ainsi, les Lions de la Teranga l'emportaient sur le terrain 1-0 devant les Lions de l'Atlas.



La Fédération royale marocaine de football avait ensuite saisi les instances de la CAF. En mars, cette instance lui avait finalement donné raison en s'appuyant sur les articles 82 et 84 du règlement de la compétition.

Mais le jugement du TAS en est tout autre, décidant de lire le droit. Selon lui, la décision de faire reprendre le jeu signifiait que les conditions nécessaires à sa poursuite étaient réunies. Les deux équipes avaient manifesté leur volonté de reprendre le match.

Le rapport de l'arbitre a pesé sur la balance. D'après le TAS, en sifflant la reprise de la partie après interruption, l'arbitre Jean Jacques Ndala avait donc considéré que le match pouvait se poursuivre tout en précisant que cette décision relevait de son autorité sur le terrain et ne pouvait être remise en cause par une application des dispositions relatives au forfait. La juridiction sportive a confirmé le résultat initial de la rencontre.

Le TAS a confirmé, par ailleurs, les sanctions prononcées contre la FSF, son sélectionneur de l'époque, Pape Thiaw, et plusieurs joueurs pour les incidents de la finale. Mais le Maroc n'a pas bien accueilli la décision du TAS. La Fédération marocaine entend exploiter d'autres voies de recours comme le Tribunal fédéral de Suisse, juridiction compétente pour examiner certains aspects procéduraux des décisions du TAS.

Selon certaines sources, avant l'annonce de la décision, la Fédération royale marocaine de football accuse la FSF d'entretenir des relations interdites avec le TAS. L'un des trois avocats désignés aurait la veille personnellement téléphoné le président de la FSF, alors que le règlement interdit aux parties d'entretenir toute relation avec les avocats désignés pour l'affaire en dehors de la procédure.

Affaire à suivre

James Golden Eloué

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE LA PROPRIETE IMMOBILIERE NON BATIE SISE AU N° 1742, AVENUE DE L'O.U.A, MAKELEKELE, BRAZZAVILLE, OBJET DU TITRE FONCIER 30400, CADASTREE SECTION G3, BLOC 56, PARCELLE N° 7, SUPERFICIE 295.20 m², BIEN SAISI PAR LA BANQUE POSTALE DU CONGO SA « BPC » APPARTENANT A MONSIEUR Arsène SITA.

L'An deux mil vingt-six
Et le 03 août

Maître Éric Yvon IBOUANGA, Avocat au Barreau de Brazzaville, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre, domicilié en son Cabinet sis Immeuble SOPRIM, Patte d'Oie, face à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature « ENAM », Appartement J.496-B, 1er étage, Moungali III, Brazzaville Tél : 06 665.95.59 /05.556.26.93/, E-mail : secretariat@cabinetavocats-yei.com République du Congo, Avocat poursuivant ;

A dressé le présent cahier des charges d'adjudication de la propriété immobilière non bâtie sise N° 1742 Avenue de l'O.U.A, Makélékélé, Brazzaville, objet du titre foncier n° 30400, cadastrée Sn G3, Bloc 56, parcelle n° 7, superficie 295.20 m², bien saisi par la Banque Postale du Congo « BPC » appartenant à Monsieur Arsène SITA, Président Directeur Général de la société SIKAR FINANCES S.A, domicilié au n° 1721, rue Jean Claude Nganga, Madibou Mbouono, Brazzaville ;

En exécution de l'exploit de signification commandement aux fins de saisie immobilière de Maître MABIALA Victor, Huissier de justice, commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville du 05 mai 2026 annexé au présent cahier des charges ;

A LA REQUETE DE :

La Banque Postale du Congo en sigle « BPC », Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital FCFA 25.000.000.000 dont le siège social est sis Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO, Place de la Poste, Centre-ville, Brazzaville, B.P. 37 BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° CG-BZV-01-2021-B 14-00026 ;

DATE ET LIEU DE LA VENTE

La vente aura lieu Le 19 décembre 2026 à 11 HEURES à l'office notarial de Maître Salomon LOUBOULA sis résidence les Flamboyants, Place de la Fontaine (ex Camp 15 août), Brazzaville, République du Congo.

MISE A PRIX ET MODE DES ENCHERES

L'immeuble à vendre sera offert aux enchères sur la mise à prix de **DEUX CENT SOIXANTE QUINZE MILLIONS (275.000.000) Francs CFA.**

L'adjudication sera prononcée au profit du plus offrant et dernier enchérisseur et après trois feux successivement allumés à la limite de celui durant lequel l'enchère aura été portée, auront brûlé et se seront éteints sans nouvelle enchère pendant leur durée.

FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL
MEMBRE DE LA FIFA, DE LA CAF ET DE L'UNIFFAC

Avis à candidature et fiche de poste – Directeur Administratif et Financier (DAF)
Avis à candidature
FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL (FÉCOFOOT)

AVIS DE RECRUTEMENT N° [__]/FÉCOFOOT/PRÉS/2026
Poste : Directeur Administratif et Financier (DAF)

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et de la modernisation de sa gestion, conformément aux exigences de la FIFA et de la CAF, la Fédération Congolaise de Football (FÉCOFOOT) lance un avis à candidature pour le recrutement d'un Directeur Administratif et Financier.
Lieu d'affectation: Siège de la FÉCOFOOT, Brazzaville
Type de contrat: Contrat à durée déterminée de […] ans, renouvelable, avec période d'essai de […] mois
Rattachement : Secrétaire Général

Missions principales
•Piloter la gestion administrative, financière, comptable et budgétaire de la Fédération.
•Garantir la bonne utilisation et la traçabilité des fonds FIFA Forward, CAF, État et partenaires.
•Superviser la gestion des ressources humaines et des moyens généraux.
•Mettre en place et faire respecter les procédures de contrôle interne.

Profil recherché
•Diplôme de niveau Bac+5 minimum en finance, comptabilité, audit, gestion ou équivalent ; un titre d'expert-comptable (DECF, DSCG, ACCA, CPA) est un atout.
•Au moins 8 ans d'expérience en gestion financière, dont 5 ans à un poste de responsabilité.
•Maîtrise du SYSCOHADA, des logiciels comptables (Sage, TOMPRO ou équivalent) et d'Excel.
•Connaissance des règlements financiers de la FIFA (programme Forward) et de la CAF appréciée.
•Intégrité irréprochable, rigueur, sens de la confidentialité.
•Excellente maîtrise du français; l'anglais est un atout.

Dossier de candidature
1.Une lettre de motivation adressée au Président de la FÉCOFOOT;
2.Un curriculum vitae détaillé et daté ;
3.Les copies certifiées des diplômes et attestations de travail ;
4.Une copie de la pièce d'identité ;
5.Un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois ;
6.Les coordonnées de trois personnes de référence.
Dépôt des candidatures
Les dossiers sont à déposer sous pli fermé portant la mention « Candidature au poste de Directeur Administratif et Financier » au secrétariat de la FÉCOFOOT, [adresse], ou par courriel à [adresse e-mail], au plus tard le [date limite] à [heure].
Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un test écrit et un entretien.

Fait à Brazzaville, 21 Novembre 2026

Le Président de la FÉCOFOOT

FEDERATION CONGOLAISE DE FOOT - REP. DU CONGO - LE PRESIDENT - FECOFOOT - BP 111

Brazzaville, le 23 Novembre 2026

LETTRE D'INVITATION Section 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°002/2026/INFRASTRUCTURES/SGA/PR/FECOFOOT

Objet : Construction du Centre Médico-sportif de la FECOFOOT à Brazzaville (environ 300 m), y compris la fourniture et l'installation du mobilier, des équipements médicaux, de kinésithérapie et sportifs.

Messieurs, Mesdames,

Le présent avis s'inscrit au Programme FIFA Forward 3.0, afin de financer la construction du centre médico-social-sportif sur le site de son siège de Brazzaville. La conclusion du marché reste subordonnée aux financements et validation requis.

Le présent marché est conduit par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés en vigueur et le manuel de procédures de gestion des passations des marchés de la FECOFOOT.

La FECOFOOT invite les entreprises éligibles, à retirer le dossier complet moyennant un paiement de cinq cent mille (500 000) FCFA, non remboursable, au siège de la FECOFOOT sis au 02 rue de la libération de Paris, Poto-Poto, Brazzaville, du 26 novembre au 02 décembre 2026 de 08H30 à 15H30. Les variantes ne sont pas autorisées.

Les offres sont rédigées en français et le dépôt se fait le 12 Décembre 2026 à 11H00, sous pli fermé, cacheté portant la mention "NE PAS OUVRIR AO N°002/2026/INFRASTRUCTURES/SGA/PR/FECOFOOT", au secrétariat général de la FECOFOOT. Un accusé de réception portant la date et l'heure du dépôt sera délivré. Les offres reçues après ce délai seront rejetées.
La visite du site est prévue au courant de la période du 03 au 08 Décembre 2026. Les coûts liés à la visite sont à la charge des soumissionnaires et ne sont pas remboursables.

Les offres seront ouvertes le 13 décembre 2026 à 11H00 en présence des représentants des soumissionnaires dument mandatés et munis d'une procuration, à la salle de réunion de la Fédération Congolaise de Football.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire General Adjoint

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL 100/F/AOI/MEPSP/UGP-HISWACA/2026 POUR LA FOURNITURE, LA FORMATION ET L'INSTALLATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET INFRASTRUCTURES RESIDUELLES POUR L'AMENAGEMENT ET LA MODERNISATION DU BÂTIMENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS) ET DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION EN STATISTIQUE, DEMOGRAPHIE ET PLANIFICATION (CNFSDP) ADDENDUM N°1

1.Le Ministère de l'Economie, du Plan, de la Statisque et de la Prospective a lancé le 05 novembre 2026, l'appel d'offres international ouvert pour la « Fourniture, formation et installation des équipements informatiques et infrastructures résiduelles pour l'aménagement et la modernisation du bâtiment de l'Institut National de la Statistique (INS) et du Centre National de Formation en Statistique, Démographie et Planification (CNFSDP) » en cinq (05) lots distincts.

2.Le présent addendum a pour objet de modifier la date de remise des offres initialement fixée au 05 décembre 2026 à 12h 00 (heure de Brazzaville). La nouvelle date de remise des offres est ci-après :

3.Les offres sous plis fermées doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le mardi 22 décembre 2026 à 12 h 00 (heure de Brazzaville) pour une validité de 120 jours à compter de cette date.

4. L'ouverture des offres interviendra le mardi 22 décembre 2026 à 12 h 30 minutes (heure de Brazzaville).

5.L'adresse : Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre – Série de projets n°2 (HISWACA – SOP 2), Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12ème étage, Porte 1204.

Téléphone : (+242) 06 157 01 01

E-mail : ugp@hiswaca-congo.org

6.Toutes les autres dispositions de l'appel d'offres restent inchangées.

Fait à Brazzaville, le 23 novembre 2026

DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MARITIME

Wimowca restitue les travaux de son séminaire

L'association Women in maritime of West and central Africa (Wimowca), que dirige Armélia Josline Itoua Ndake a restitué, le 19 novembre au préfet de Pointe-Noire, Pierre Cébert Iboko-Onanga, les travaux de son séminaire sur le leadership féminin et le développement du secteur maritime au Congo.

Coordonnatrice nationale de Wimowca Congo, Armélia Josline Itoua Ndaké a indiqué que le séminaire a été marqué par une forte mobilisation de 137 femmes issues des administrations, des structures maritimes et portuaires, des entreprises et secteurs connexes. Une mobilisation qui témoigne, selon elle, l'intérêt réel des femmes pour leur participation accrue au développement du secteur maritime et pour leur accès aux responsabilités ainsi qu'aux espaces de décision.

Au-delà des échanges et des réflexions, a-t-elle poursuivi, les travaux ont permis de dégager des recommandations concrètes, notamment en matière de renforcement des compétences, de leadership, de sécurité au travail, de participation des femmes aux fonctions opérationnelles et de mise en œuvre du Plan d'action régional 2027-2029.

«La présente restitution s'inscrit également dans une démarche de sollicitation institutionnelle. Nous souhaitons, monsieur le préfet, solliciter votre accompagnement et votre appui pour faciliter la mise en œuvre des recommandations relevant de l'échelon local, favoriser le dialogue avec les administrations et structures concernées et contribuer à l'ancrage de cette dynamique dans le département de Pointe-Noire. Nos perspectives sont clairement orientées vers l'action. Nous prévoyons de poursuivre la mobilisation des femmes, d'engager des rencontres avec les principales administrations et structures du secteur maritime, de renforcer l'appropriation nationale du Plan d'action régional et de mettre en place un cadre de suivi permettant de transformer les recommandations du séminaire en actions concrètes », a signifié Armélia Josline Itoua Ndaké.

Pour sa part, le préfet de Pointe-Noire a exhorté les femmes de



La photo de famille à la fin de la rencontre/Adiac

cette association à plus de dynamisme au travail en vue de meilleurs résultats et plus concrets. *« En plus d'être attentives sur votre plan de travail que vous venez de décliner, vous devez être capables de fédérer ensemble vos énergies en vue de mettre en exergue toutes vos compétences, de sortes que ces préconisations retrouvent un écho favorable »*, a exhorté Pierre Cébert Iboko-Onanga.

Signalons que ce séminaire a eu lieu le 31 octobre dernier dans la capitale économique sur le thème « Leadership féminin et développement du secteur maritime au Congo: de la stratégie régionale à l'action nationale».

Séverin Ibara

INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVES

Deux salles multimédia inaugurées

Le Fonds pour l'accès et le service universels des communications électroniques (Fasuce) a doté, le 17 novembre à Pointe-Noire, le lycée Alexandre-Honoré-Paka, dans le sixième arrondissement Ngoyo, et le collège Moe-Poaty situé dans le quatrième arrondissement Loandjili, des salles multimédia. La cérémonie officielle d'inauguration de ces deux infrastructures a eu lieu en présence de Fréderic Malik Nguema Nze, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique.

La mise à disposition des infrastructures pédagogiques modernes au lycée Alexandre Honoré-Paka et au collège Moe-Poaty traduit la volonté des pouvoirs publics de promouvoir l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans les établissements publics d'enseignement général, tout en contribuant à la modernisation du système éducatif et à l'amélioration des conditions d'apprentissage de la jeunesse. Recevant cette infrastructure moderne, Mbali Obali, proviseur du lycée Alexandre-Honoré-Paka, a loué les efforts des donateurs et des pouvoirs publics qui œuvrent à l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants.

A travers cette initiative, le gouvernement réaffirme son engagement à faire du numérique un véritable levier de développement, d'inclusion sociale et de transformation du secteur éducatif. La réalisation de ces salles multimédia s'inscrit dans une dynamique de réduction de la fracture numérique et de démocratisation de l'accès aux outils de communication électrique. *« L'accès au numérique doit aussi se construire à l'école, où se forment les compétences et les cadres de demain. En inaugurant aujourd'hui ces deux salles multimédia, nous ne faisons pas simplement entrer des ordinateurs dans ces établissements, nous ouvrons à nos enfants de nouvelles portes du savoir sur le monde et sur leur avenir. Nous devons garder à l'esprit que pour certains d'entre eux, ces salles seront peut-être le seul endroit où ils pourront utiliser un ordinateur, accéder à Internet et y découvrir les possibilités qu'offre le numérique »*, a dit Luc Missidimbazi.

Le président du Comité du Fasuce a ajouté que *« l'inauguration de ces deux salles s'inscrit dans la mise en œuvre du document d'orientation stratégique pour le développement de l'accès et du service universels des communications électroniques adopté par le comité du Fonds pour la période 2020-2025 élargie à l'année 2026. Cette stratégie 2020-2026 mise en œuvre est très importante pour la vie de l'économie. Il comprend trois axes stratégiques. L'axe 1 : promouvoir l'accès des communautés rurales démunies aux services de communications*



La photo de famille au lycée Alexandre-Honoré-Paka/Adiac

électroniques de base. L'axe 2 : promouvoir le développement de nouveaux services de contenus locaux et des applications spécifiques favorisant l'inclusion numérique et l'axe 3 : renforcer les capacités en matière de type ».

Parlant du projet, Louis Marc Sakala, directeur général de l'Agence de régulation des postes et communications électroniques et secrétaire général du Fasuce, a pour sa part déclaré: *« Le Fonds va continuer à équiper, à rajouter des machines et dans certains lieux, nous construisons même des salles, nous rajoutons des salles en construisant de A à Z, jusqu'à y fournir l'énergie. Il était d'abord question d'équiper toutes les grandes universités, tous les grands lycées et les grands collèges d'une salle multimédia. C'est ce que nous faisons. Aujourd'hui, nous sommes au 36e établissement scolaire équipé. Nous essayons d'aller au-delà de ce qui est attendu de nous. Notre souhait est que tous les établissements du Congo aient au moins une salle multimédia. Que ce soit dans les collèges, dans les lycées, dans les universités ».*

Satisfait de cette initiative qui contribue à l'amélioration des conditions d'études dans les établissements scolaires, Frédéric Malik Nguema Nze, ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique a précisé: *« La salle qui va être ouverte aujourd'hui au lycée Alexandre-Honoré-Paka contient quinze ordinateurs connectés à l'internet, une imprimante, un vidéoprojecteur et une bibliothèque numérique de 50 000 ouvrages. Monsieur le proviseur, vous avez 6 000 élèves pour quinze ordinateurs, le nombre est largement insuffisant... Toutefois, dans la perspective du marché du travail et de la création d'entreprise, la compétence digitale est un atout pour les enfants afin de rivaliser avec les autres pays à travers le monde. De nos jours, on se rend compte que les programmes scolaires ont du mal à suivre l'évolution technologique. En quelques années, l'intelligence artificielle a révolutionné complètement le secteur de la technologie. Et il est très difficile pour les ministères de l'enseignement d'ajuster les programmes aussi vite que l'évolution de la technologie. Les salles multimédia, c'est un moyen pour les enseignants de mettre à jour leurs connaissances et de s'assurer qu'ils prennent du contenu qui leur permette de faire vivre leur enseignement».*

Hervé Brice Mampouya

EDUCATION

Le complexe scolaire de l'Amitié mis en service

Le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, a inauguré, le 26 novembre à Brazzaville, le complexe scolaire de l'Amitié, situé dans le deuxième arrondissement Bacongo, un mois et demi après celui de l'Angola libre, à Makélékélé. L'événement solennel a réuni les membres du gouvernement, les présidents des institutions, les autorités municipales, les élèves et la population enthousiasmés.

Le complexe scolaire de l'Amitié est le sixième établissement public d'enseignement général construit par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) à ce jour à travers le pays, dans le cadre de sa responsabilité sociétale. Il est mis en service après ceux de la Liberté, à Talangai, et Angola libre à Makélékélé, le lycée moderne Simon-Pierre-Kikhounga- Ngot dans le Niari, et Jean-Baptiste-Taty-Loutard de Tchiminzi, dans le Kouilou.

L'établissement est construit sur une superficie totale de deux hectares, et a une capacité d'accueil de 9150 élèves pour les quatre cycles, à savoir 150 au préscolaire, 3200 au primaire, 3800 au collège, et 2000 au lycée. Il comprend une vingtaine de bâtiments à un niveau, comptant 85 salles de classe bien équipées, un laboratoire scientifique moderne, une médiathèque, une aire de jeux, une piste d'athlétisme, un terrain de football et un autre de basketball.

Il y est prévu aussi des bureaux équipés, un poste de police pour renforcer la sécurité des élèves et treize logements pour le personnel, un forage d'eau potable, un château d'eau ainsi que des blocs sanitaires.



Le chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, coupant le ruban symbolique marquant l'ouverture officielle de l'établissement/Adiac

Erigé sur l'avenue Nkouka-Baténé, le complexe scolaire de l'Amitié vise le développement du capital humain, le renforcement du contenu local et la transformation durable du territoire.

S'exprimant à cet effet, le directeur général de la SNPC, Maixent Raoul Ominga, a salué l'engagement du chef de l'Etat à mailler le pays des infrastructures scolaires de haut standing qui offrent aux élèves congolais un cadre d'apprentissage digne. « *L'éducation est la première ressource d'une nation. Elle n'est pas un luxe, mais le socle sur lequel repose le développement, la stabilité et l'avenir. L'éducation n'est pas une dépense, elle est l'investissement le plus précieux et le plus rentable que la Nation ne puisse consentir pour son avenir. Elle constitue également un puissant levier de transformation sociale, un pont vers l'avenir et le témoignage éloquant de la confiance que la nation place en sa jeunesse* », a-t-il souligné.

Il a affirmé, par ailleurs, que bâtir l'avenir d'une nation ne relève ni du hasard ni des promesses, mais d'un engagement ferme du président, car selon lui, aucune nation ne se construit sur les simples intentions, mais par des actes concrets posés jour après jour au service du bien commun.

Le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, pour sa part, a témoigné la fierté que ressent la population de Bacongo après la construction du complexe scolaire de l'Amitié. Sa mise en service, selon lui, est « *le témoignage visible d'un engagement et la preuve que lorsque le pays est conduit avec vision et constance, les promesses se transforment en réalisations* ».

Firmin Oyé

PATRIMOINE MUSICAL DES DEUX CONGO

La SNPC engagée pour le rayonnement de la rumba à l'Unesco

À l'occasion du cinquième anniversaire de l'inscription de la rumba congolaise sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, célébré du 23 au 27 novembre au siège de l'Unesco, à Paris, en France, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), sous la direction de Maixent Raoul Ominga, réaffirme son engagement en faveur de la préservation et de la promotion de ce patrimoine musical commun aux deux Congo. Une participation qui s'inscrit dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale, notamment dans les domaines des arts, de la culture et de l'éducation.

La rumba congolaise est à l'honneur à Paris. Responsables de l'Unesco, représentants officiels de la République du Congo et de la République démocratique du Congo, artistes, musiciens, chercheurs et professionnels de l'industrie musicale sont réunis, du 23 au 27 novembre, pour célébrer les cinq années écoulées depuis la reconnaissance internationale de ce genre musical emblématique issu des deux rives du majestueux fleuve Congo.

Partenaire de cet événement, la SNPC entend apporter sa contribution à la valorisation d'un patrimoine qui constitue un puissant marqueur de l'identité culturelle des deux pays. Son engagement traduit également sa volonté d'accompagner les initiatives visant à préserver les expressions culturelles et à assurer leur transmission aux générations futures, conformément aux orientations défendues par l'Unesco en matière de diversité culturelle et de dialogue interculturel.

La délégation de la société est conduite par le président du Conseil d'administration, Enoch Miatabouna.

La SNPC a également pris part aux réflexions scientifiques et culturelles organisées dans le cadre de cette commémoration. À cet effet, Gabriel Mobiassekoua, membre de la délégation, est intervenu comme panéliste à l'atelier thématique n° 1, intitulé « Le fleuve, le disque et la ville ». Les échanges ont notamment porté sur la contribution de la rumba à la construction des identités culturelles de Kinshasa et de Brazzaville, ainsi que sur son rôle dans la consolidation des liens historiques et culturels entre les deux rives du fleuve Congo.

La valorisation des artistes au cœur de la démarche

Au-delà de cette participation à Paris, la SNPC mène plusieurs actions destinées à soutenir la création artistique et à préserver le patrimoine musical national. En mai 2025, elle a notamment accompagné l'orchestre mythique Les Bantous de la capitale dans la réalisation de l'album Bakolo mboka, expression qui signifie « les anciens du pays ». Produit par World Numeric Media, cet opus rend hommage à l'histoire musicale congolaise et aux artistes qui ont contribué à son rayonnement.

Dans cette même perspective, la société a produit l'album Les incontournables de la rumba congolaise, qui rassemble plusieurs figures emblématiques de la musique nationale, notamment Michel Boyibanda, Casimir Zoba, dit Zao, Auguste Fall Pandzou, Côme Moutouari, dit Kosmos, et Boniface Francis Bitsoumanou, dit Céli Bitsou.

À travers ces productions, la SNPC entend contribuer à la sauvegarde des œuvres musicales, tout en favorisant la reconnaissance du travail des artistes et leur autonomisation économique. Les revenus issus de la commercialisation des albums leur sont intégralement reversés, en vue de soutenir leurs activités et de valoriser leur contribution à la richesse culturelle du pays.



Membres de la délégation de la SNPC au siège de l'Unesco à Paris/Marie Alfred Ngoma

L'éducation, un autre axe de responsabilité sociétale

L'engagement de la SNPC en faveur du développement humain s'étend également aux secteurs de l'éducation et de la formation, considérés comme des leviers essentiels de progrès social et économique. Dans cette optique, l'entreprise accompagne des étudiants congolais à travers l'octroi de bourses d'études à l'étranger, notamment en Azerbaïdjan, en Algérie et en Côte d'Ivoire.

Elle apporte également, au moyen d'un dispositif de veille et d'insertion sociale, un soutien aux étudiants de l'Université Denis-Sassou-N'Guesso confrontés à des difficultés. À cela s'ajoutent les investissements consacrés à la construction de complexes scolaires répondant aux normes de qualité requises, afin d'offrir aux apprenants un cadre propice à leur réussite.

Chaque rentrée scolaire, la société contribue, par ailleurs, à l'amélioration des conditions d'apprentissage à travers la distribution de plus de 10 000 kits scolaires aux élèves sélectionnés dans des établissements répartis sur l'ensemble du territoire national.

À travers ces différentes initiatives, la SNPC inscrit sa responsabilité sociétale dans une démarche qui associe promotion culturelle, préservation du patrimoine et accès à l'éducation. Sa participation au cinquième anniversaire de l'inscription de la rumba congolaise à l'Unesco illustre ainsi sa volonté de prendre part au rayonnement de l'identité culturelle nationale et à la transmission de cet héritage musical aux générations futures.

Marie Alfred Ngoma